

VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 294

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE » RELATIVEMENT À SON APPLICATION SUR LES STATIONNEMENTS QUI RELÈVENT DU CONSEIL DE LA VILLE

Avis de motion donné le 15 mars 2004 Adopté le 5 avril 2004 En vigueur le 8 avril 2004

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie, pour les stationnements qui relèvent du conseil de la ville, le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la Ville » de l'ancienne Ville de Québec afin de référer au Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, pour déterminer les tarifs exigés. Il modifie en conséquence le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais.

De plus, il modifie le Règlement VQS-19 afin d'identifier expressément dans ce règlement les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville sur lesquels il s'applique et d'édicter, pour chacun d'eux, la réglementation et les tarifs applicables.

Finalement, ce règlement a effet à compter du 15 avril 2004.

RÈGLEMENT R.V.Q. 294

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE » RELATIVEMENT À SON APPLICATION SUR LES STATIONNEMENTS QUI RELÈVENT DU CONSEIL DE LA VILLE

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I

RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE »

- **1.** Aux fins de l'application sur un stationnement qui relève du conseil de la ville, l'article 1 du *Règlement VQS-19* « *Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville* » et ses amendements de l'ancienne Ville de Québec est modifié par :
 - 1° le remplacement du sous-paragraphe 1- du paragraphe d) par le suivant :
- « 1- payé la tarification imposée en vertu du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais,* R.R.V.Q. C-9; »;
 - 2° le remplacement du paragraphe e) par le suivant :
- « e) stationner un véhicule dans un espace destiné au stationnement contrôlé par un parcomètre sans avoir payé la tarification imposée en vertu du Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais. ».
- **2.** Aux fins de l'application sur un stationnement qui relève du conseil de la ville, l'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :
- « **4.** Les différents types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle applicables dans un garage, un parc de stationnement ou un terrain où le public a accès ou un terrain privé appartenant à la ville ou dont elle a l'usage ou la possession, sont identifiés et définis sous un code à l'annexe I. ».
- **3.** Aux fins de l'application sur un stationnement qui relève du conseil de la ville, l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **5.** Les garages, les parcs de stationnement et les terrains où le public a accès ou les terrains privés appartenant à la ville ou dont elle a l'usage ou la possession, sur lesquels s'applique le présent règlement, sont identifiés à l'annexe II.

Cette annexe II édicte, pour chaque stationnement visé par le premier alinéa :

- 1° son nom;
- 2° sa localisation géographique;
- 3° sa référence au plan par son numéro de fichier. Ce plan est reproduit dans chaque paragraphe concerné et illustre en ombragé le stationnement;
 - 4° son nombre de cases, lorsque déterminé;
 - 5° son opérateur;
- 6° les codes de l'annexe I concernant les types de réglementation ou de prohibition et les moyens de contrôle qui y sont applicables;
- 7° les codes concernant la tarification édictée en vertu du Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, qui est imposée pour son utilisation. ».
- **4.** Aux fins de l'application sur un stationnement qui relève du conseil de la ville, ce règlement est modifié par l'addition des annexes I et II jointes en annexe I du présent règlement.

CHAPITRE II

RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS

5. Le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q. C-9, est modifié par l'insertion, après l'article 35.3, de ce qui suit :

« CHAPITRE VI.2

- « TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS STATIONNEMENTS
- « **35.4.** Dans le présent chapitre, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« lieu de stationnement » : un garage, un parc de stationnement, un terrain où le public a accès ou un terrain privé appartenant à la ville ou dont elle a l'usage ou la possession, régi par le *Règlement VQS-19* « *Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville* » et ses amendements de l'ancienne Ville de Québec et qui relève du conseil de la ville.

« **35.5.** La tarification pour le stationnement d'un véhicule dans un espace situé dans un lieu de stationnement, est imposée comme suit :

Ser	vice ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° TF-1	Stationnement	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec	63 \$/mois
2°	Stationnement TF-2	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec	21,74 \$/mois
3°	Stationnement TF-3	Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures	Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec	1,09 \$/période
4°	Stationnement TF-4	Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures	Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec	1,09 \$/période
5° TF-5	Stationnement	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	a) personne à l'emploi de la ville utilisant un véhicule de la ville b) personne détenant un abonnement à titre d'usager d'un équipement culturel ou de loisirs de la ville situé dans un immeuble de la ville voisin du lieu de stationnement c) personne désignée usager spécial par le comité exécutif	Gratuit

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
6° Stationnement TF-6	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Personne à l'emploi de la Commission scolaire de la Capitale	Gratuit
7° Stationnement TF-7	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec	21,74 \$/mois
8° Stationnement TR-1	Abonnement annuel pour une utilisation en tout temps	Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement	375 \$/année
9° Stationnement TR-2	Abonnement semi-annuel pour une utilisation en tout temps	Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement	200 \$/six mois
10° Stationnement TR-3	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Résident d'un secteur illustré sur la carte jointe en annexe I, dans lequel est situé le lieu de stationnement	68 \$/mois
11° Stationnement TR-4	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Résident du bâtiments sous lequel le lieu de stationnement est situé	20 \$/mois
12° Stationnement TC-1	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Commerçant d'un secteur illustré sur la carte jointe en annexe I, dans lequel est situé le lieu de stationnement	91 \$/mois
13° Stationnement TP-1 Abonnement du 15 novembre au 31 mars de 18 heures à 8 heures lors d'une opération de déneigement annoncée à	Abonnement débutant entre le 15 et le 28 novembre inclusivement	Tous	90 \$
l'aide des signaux clignotants	Abonnement débutant entre le 29 novembre et le 12 décembre inclusivement	Tous	80 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Abonnement débutant entre le 13 et le 26 décembre inclusivement	Tous	70 \$
	Abonnement débutant entre le 27 décembre et le 9 janvier inclusivement	Tous	60 \$
	Abonnement débutant entre le 10 et le 23 janvier inclusivement	Tous	50 \$
	Abonnement débutant entre le 23 janvier et le 6 février inclusivement	Tous	40 \$
	Abonnement débutant entre le 7 et le 20 février inclusivement	Tous	30 \$
	Abonnement débutant entre le 27 et le 12 mars inclusivement	Tous	20 \$
	Abonnement débutant entre le 13 et le 31 mars inclusivement	Tous	10 \$
14° Stationnement TP-2	Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures	Tous	75 \$/mois
15° Stationnement TP-3	Abonnement mensuel de 18 heures à 8 heures	Tous	40 \$/mois
16° Stationnement TP-4	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Tous	82 \$/mois
17° Stationnement TP-5	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps, du lundi au vendredi	Tous	40 \$/mois

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
18° Stationnement TP-6	Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures, du lundi au vendredi	Tous	105 \$/mois
19° Stationnement TP-7	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Tous	123 \$/mois
20° Stationnement TP-8	Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche	Tous	36,62 \$/mois
21° Stationnement TP-9	Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi	Tous	82 \$/mois
22° Stationnement TP-10	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Tous	103 \$/mois
23° Stationnement TP-11	Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche	Tous	21,94 \$/mois
24° Stationnement TP-12	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Horticulteur de la Coopérative des horticulteurs de Québec	8,69 \$/mois
25° Stationnement TP-13	Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi	Tous	81 \$/mois
26° Stationnement TP-14	En tout temps	Visiteur d'un immeuble municipal	Gratuit
27° Stationnement TP-15	Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures	Tous	50 \$/mois

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
28° Stationnement TP-16	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Tous, lorsqu'un groupe utilise plus de 50 cases	65 \$/mois
29° Stationnement TP-17	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Personne travaillant dans le quartier Saint-Roch	21,73 \$/mois
30° Stationnement TP-18	Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps	Personne travaillant dans le quartier Saint-Roch et utilisant un service de transport en commun offert par une entreprise de ce quartier	13,04 \$/mois
31° Stationnement TP-19	En tout temps	Tous	Gratuit
32° Stationnement TH-1	Horaire pour la période indiquée sur un parcomètre	Tous	1,50 \$/heure
33° Stationnement TH-2	Horaire en tout temps	Tous	1,50 \$/heure pour un maximum de 12 \$ pour une période de 24 heures
34° Stationnement TH-3 Horaire en tout temps	De 0 à 10 minutes	Tous	Gratuit
	De 11 à 20 minutes	Tous	2 \$
	De 21 à 40 minutes	Tous	3 \$
	De 41 minutes à 1 heure	Tous	4 \$
	De 1 heure 1 minute à 1 heure 20 minutes	Tous	5 \$
	De 1 heure 21 minutes à 1 heure 40 minutes	Tous	6\$
	De 1 heure 41 minutes à 2 heures	Tous	7 \$
	De 2 heures 1 minute à 2 heures 20 minutes	Tous	8\$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	De 2 heures 21 minutes à	Tous	9 \$
	2 heures 40 minutes		
	De 2 heures 41 minutes à	Tous	10 \$
	3 heures		
	De 3 heures 1 minute à 3	Tous	11 \$
	heures 20 minutes		
	De 3 heures 21 minutes à	Tous	12 \$
	3 heures 40 minutes		
	De 3 heures 41 minutes à	Tous	13 \$
	4 heures		
	De 4 heures 1 minute à 24	Tous	14 \$
	heures		
35° Stationnement	De 0 à 10 minutes	Tous	Gratuit
TH-4 Horaire en tout			
temps			
	De 11 à 30 minutes	Tous	1 \$
	De 31 minutes à 1 heure	Tous	2 \$
	De 31 minutes a 1 neare	Tous	2 ψ
	De 1 heure 1 minute à 1	Tous	3 \$
	heure 30 minutes		- 1
	De 1 heure 31 minutes à 2	Tous	4 \$
	heures		•
	De 2 heures 1 minute à 2	Tous	5 \$
	heures 30 minutes		•
	De 2 heures 31 minutes à	Tous	6\$
	3 heures		
	De 3 heures 1 minute à 3	Tous	7 \$
	heures 30 minutes		
	De 3 heures 31 minutes à	Tous	8\$
	4 heures		
	De 4 heures 1 minute à 24	Tous	9\$
	heures		
36° Stationnement	De 0 à 10 minutes	Tous sans timbre	Gratuit
TH-5 Horaire en tout			
temps du 15 mai au 15			
octobre		Tous avec timbre	Gratuit
		Marchand	
		Tous avec timbre	Gratuit
		Restaurateur	
	De 11 à 30 minutes	Tous sans timbre	2 \$
		Tous avec timbre	Gratuit
		Marchand	
		Tous avec timbre	Gratuit
		Restaurateur	

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	De 31 minutes à 1 heure	Tous sans timbre	4 \$
		Tous avec timbre	Gratuit
		Marchand	
	İ	Tous avec timbre	Gratuit
		Restaurateur	
	De 1 heure 1 minute à 1	Tous sans timbre	6\$
	heure 30 minutes		
		Tous avec timbre	2 \$
		Marchand	
		Tous avec timbre	Gratuit
		Restaurateur	
	De 1 heure 31 minutes à 2	Tous sans timbre	8 \$
	heures	Tous avec timbre	4 \$
		Marchand	2.0
		Tous avec timbre Restaurateur	2 \$
	De 2 heures 1 minute à 2	Tous sans timbre	10 \$
	heures 30 minutes		·
	neures 30 minutes	Tous avec timbre	6\$
		Marchand	4 fb
		Tous avec timbre	4 \$
	D- 21	Restaurateur	12.6
	De 2 heures 31 minutes à 3 heures	Tous sans timbre	12 \$ 8 \$
	3 ficures	Tous avec timbre Marchand	оф
	1	Tous avec timbre	6 \$
		Restaurateur	Oφ
	De 3 heures 1 minute à 3	Tous sans timbre	12 \$
	heures 30 minutes		
		Tous avec timbre	10 \$
		Marchand	ο ¢
		Tous avec timbre	8 \$
	De 3 heures 31 minutes à	Restaurateur Tous sans timbre	12 \$
	4 heures	Tous sails unible	12 φ
	4 neures	Tous avec timbre	12 \$
		Marchand	
		Tous avec timbre	10 \$
	D (1)	Restaurateur	10.0
	De 4 heures 1 minute à 16	Tous sans timbre	12 \$
	heures	Tous avec timbre	12 \$
		Marchand	
		Tous avec timbre	12 \$
		Restaurateur	
37° Stationnement TH-6 Horaire en tout	De 0 minute à 1 heure	Tous	Gratuit

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
temps du 16 octobre au 14 mai	De 1 heure 1 minute à 1 heure 30 minutes	Tous	2 \$
	De 1 heure 31 minutes à 2 heures	Tous	4 \$
	De 2 heures 1 minute à 2 heures 30 minutes	Tous	6\$
	De 2 heures 31 minute à 3 heures	Tous	8\$
	De 3 heures 1 minute à 3 heures 30 minutes	Tous	10 \$
	De 3 heures 31 minutes à 16 heures	Tous	12 \$
38° Stationnement TH-7	Billet horaire perdu	Tous	20 \$
39° Stationnement TH-8	Taux fixe pour 24 heures	Clientèle d'un hôtel du quartier Saint- Roch	5 \$
40° Stationnement TH-9	Livret de cinq permis journaliers	Tous	50 \$
41° Stationnement TH-10	Horaire par utilisation, pour le paiement, d'une carte de crédit ou d'une carte de débit	Tous	0,05 \$/minute
42° Stationnement TH-11	Horaire par utilisation, pour le paiement, d'une carte de crédit ou d'une carte de débit	Tous	0,05 \$/minute

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
43° Stationnement TH-12	Taux fixe lors d'événements spéciaux autorisés par le comité exécutif	Tous	3 \$
44° Stationnement TH-13 Horaire de 8 heures à 18 heures	De 0 à 30 minutes	Autobus	Gratuit
	De 30 minutes à 120 minutes	Autobus	10 \$
45° Stationnement TH-14	Horaire de 18 heures à 8 heures – taux fixe	Autobus	10 \$

Malgré l'article 6, les taxes applicables sont incluses dans la tarification imposée par les paragraphes 32° à 45° du premier alinéa.

Pour l'application des paragraphes 34° et 41° du premier alinéa, la tarification maximale imposée pour le stationnement d'un véhicule est de :

- 1° 6 \$ par période comprise entre 16 heures et 8 heures le lendemain matin, entre le lundi, 16 heures et le vendredi, 8 heures;
- 2° 12 \$ par période de 24 heures, entre le vendredi, 16 heures et le lundi, 8 heures;
- 3° 14 \$ par période comprise entre 8 heures et 16 heures, entre le lundi, 8 heures et le vendredi, 16 heures;
- 4° 14 $\$ par période de 24 heures qui chevauche au moins deux périodes prévues aux paragraphes 1 , 2° et 3° sans toutefois dépasser, pour chacune de celles-ci, le maximum qui lui est applicable.

Pour l'application du paragraphe 35° du premier alinéa, la tarification maximale imposée pour le stationnement d'un véhicule est de :

- $1^\circ~4~\$$ par période comprise entre 16 heures et 8 heures le lendemain matin, entre le lundi, 16 heures et le vendredi, 8 heures;
- $2^{\circ}\,$ 4 \$ par période de 24 heures, entre le vendredi, 16 heures et le lundi, 8 heures;
- 3° 9 \$ par période comprise entre 8 heures et 16 heures, entre le lundi, 8 heures et le vendredi, 16 heures;

 4° 9 \$ par période de 24 heures qui chevauche au moins deux périodes prévues aux paragraphes 1° , 2° et 3° sans toutefois dépasser pour chacune de celles-ci le maximum qui lui est applicable.

Pour l'application des paragraphes 36° et 37° du premier alinéa, la tarification maximale imposée pour le stationnement d'un véhicule est de :

- 1° 6 \$ par période comprise entre 17 heures et minuit le lendemain;
- 2° 12 \$ par période comprise entre 8 heures et minuit le lendemain, sans toutefois dépasser, pour la période prévue au paragraphe 1° , le maximum qui lui est applicable;

Pour l'application du paragraphe 40° du premier alinéa, un permis journalier permet de stationner un véhicule dans un espace pour une période maximale de 24 heures. Un permis cesse d'avoir effet lorsque le véhicule quitte le lieu de stationnement.

Pour l'application du paragraphe 42° du premier alinéa, la tarification maximale imposée pour le stationnement d'un véhicule est de :

- 1° 4 \$ par période comprise entre 16 heures et 8 heures le lendemain matin;
- 2° 9 \$ par période comprise entre 8 heures et 16 heures;
- 3° 9 \$ par période de 24 heures qui chevauche les deux périodes prévues aux paragraphes 1 et 2° sans toutefois, dépasser pour chacune de celles-ci, le maximum qui lui est applicable.
- « **35.6.** Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les dates d'application de la tarification imposée par les paragraphes 36° et 37° du premier alinéa de l'article 35.5. ».
- **6.** Ce règlement est modifié par l'addition de l'annexe I, jointe à l'annexe II du présent règlement.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS FINALES

- 7. Le présent règlement a effet à compter du 15 avril 2004.
- **8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(*articles* 2, 3 *et* 4)

ANNEXES I ET II DU *RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE »*

ANNEXE I

(articles 2, 3 et 4)

ANNEXES I ET II DU RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE »

« ANNEXE I

(articles 4 et 5)

« TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE

Code	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle
CV-1	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – remorquage.
CV-2	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis entre 00h00 et 8h00.
CV-3	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis appartenant au personnel de la Ville de Québec en devoir à la caserne n° 2 du Palais.
CV-4	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis appartenant au personnel de la Ville de Québec en devoir au palais Montcalm.
CP-1	Stationnement interdit aux véhicules munis d'un permis. Stationnement limité à 90 minutes – visiteurs.
CP-2	Stationnement limité à 60 minutes - 08h00 à 17h00 – lundi au vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 08h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-3	Stationnement limité à 60 minutes – 09h00 à 17h00 – lundi au vendredi. Stationnement interdit 00h00 à 06h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-4	Stationnement limité à 60 minutes – 09h00 à 17h30 – lundi au samedi. Stationnement limité à 60 minutes – 17h30 à 21h00 – jeudi et vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 06h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-5	Stationnement limité à 60 minutes – 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - lundi au vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 06h00 - tous les jours – remorquage.

Code	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle
	Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-6	Stationnement limité à 2 heures - 08h00 à 24h00 - lundi au vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 08h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-7	Stationnement limité à 2 heures - 08h00 à 17h00 - lundi au vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 08h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-8	Stationnement limité à 90 minutes – samedi et dimanche.
CP-9	Stationnement limité à 90 minutes – 09h00 à 17h00 - lundi au vendredi.
CP-10	Stationnement limité à 4 heures - 08h00 à 24h00. Stationnement interdit - 00h00 à 08h00 – roulottes et roulottes motorisées. Stationnement interdit - 00h00 à 08h00 - 15 novembre au 31 mars – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis. Accès interdit aux autobus et motocyclettes.
CP-11	Stationnement limité à 2 heures - 08h30 à 24h00 - lundi au vendredi. Stationnement interdit - 00h00 à 08h30 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis.
CP-12	Stationnement interdit en tout temps. Excepté véhicules munis d'une vignette pour personnes handicapées.
CP-13	Stationnement interdit en tout temps.
CP-14	Stationnement interdit en tout temps. Poste en commun pour taxis.
CP-15	Stationnement interdit - 00h00 à 06h00 - Tous les jours – Remorquage.
CP-16	Stationnement limité à 60 minutes – 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - lundi au vendredi. Stationnement interdit - 03h00 à 06h00 - tous les jours – remorquage. Excepté véhicule munis d'un permis.
CP-17	Stationnement interdit – 15 novembre au 31 mars. Espace réservé – Entreposage de la neige.
CP-18	Stationnement interdit dans l'allée.

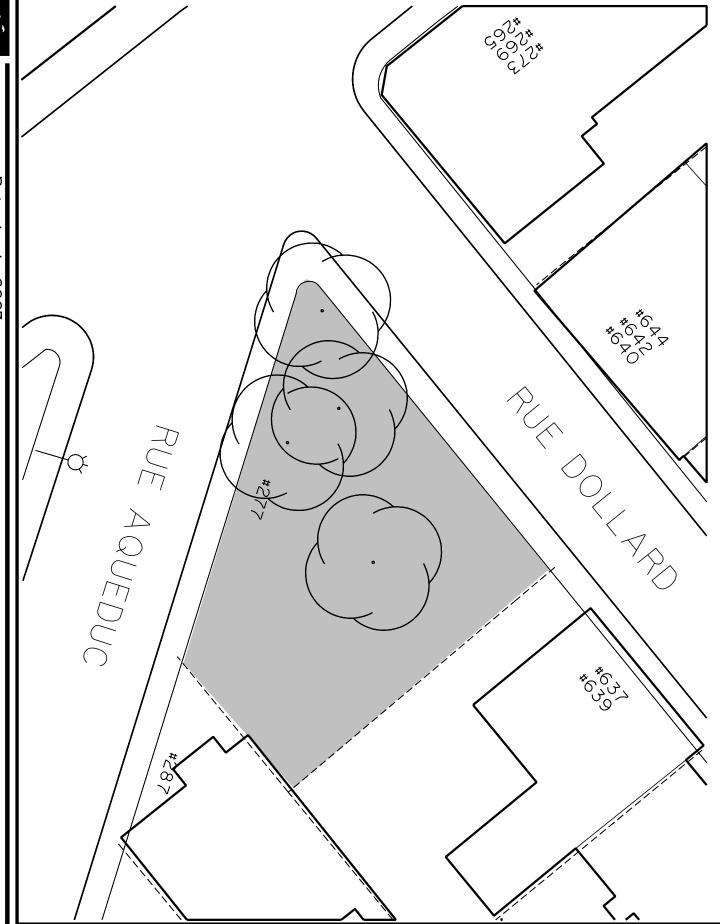
Code	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle
CP-19	Débarcadère en tout temps.
CP-20	Stationnement limité à 20 minutes en tout temps.
CP-21	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 08h00 à 18h00 – lundi au vendredi. Stationnement interdit – 00h00 à 8h00 – tous les jours - remorquage.
CP-22	Stationnement interdit – 08h00 à 17h00 – lundi au vendredi. Stationnement interdit – 00h00 à 08h00 – tous les jours - remorquage. Excepté véhicules munis d'un permis « Commission scolaire de la Capitale ».
CP-24	Stationnement interdit – 22h00 à 07h00 – tous les jours - remorquage.
CH-1	Stationnement limité à 2 heures lundi, mardi, mercredi, samedi – 09h00 à 18h00 jeudi, vendredi – 09h00 à 21h00 dimanche – 14h00 à 18h00 Stationnement interdit - 00h00 à 06h00 - tous les jours - remorquage.
CH-2	Stationnement limité à 12 heures - En usage 24 heures par jour - 7 jours par semaine.
СН-3	Stationnement limité à 24 heures - en usage 24 heures par jour - 7 jours par semaine. En opération du 1 ^{er} novembre au 30 avril de chaque année.
CH-4	Poste de perception.
CH-5	Système de contrôle par carte d'accès.
СН-6	Stationnement limité à 5 heures - En usage 24 heures par jour - 7 jours par semaine.
CH-7	Stationnement limité à 5 heures lundi, mardi, mercredi, samedi – 09h00 à 18h00 jeudi, vendredi – 09h00 à 21h00 dimanche – 14h00 à 18h00
CH-8	Système de contrôle par horodateur du 16 octobre au 14 mai
CH-9	Poste de perception du 15 mai au 15 octobre.
CH-10	Système de contrôle par carte d'accès.

« ANNEXE II

(article 5)

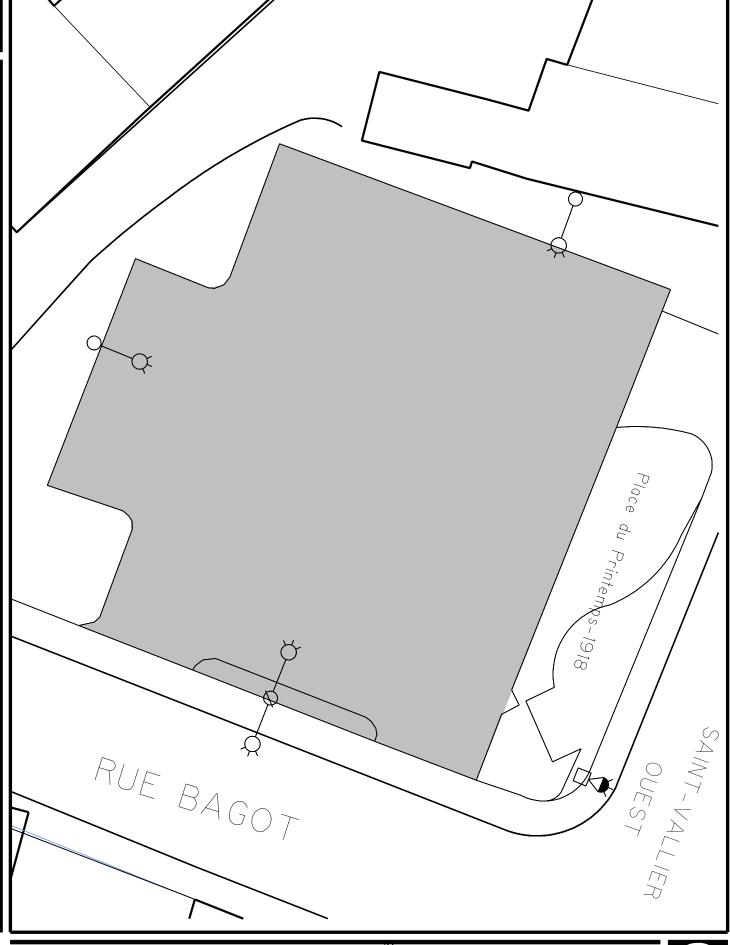
« STATIONNEMENTS SUR LESQUELS S'APPLIQUE LE RÈGLEMENT VQS-19 « RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DANS LES GARAGES, LES PARCS DE STATIONNEMENT ET LES TERRAINS DE LA VILLE »

Nom du stationnement	Stationnement Aqueduc
Localisation géographique	Intersection de la rue de l'Aqueduc et de la rue Dollard
Référence au plan	PCS99007a01
Nombre de cases	8
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4





Nom du stationnement	Centre-Ville Ouest
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Vallier Ouest et de la rue Bagot
Référence au plan	PCS99007a23
Nombre de cases	28
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CP-12
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4





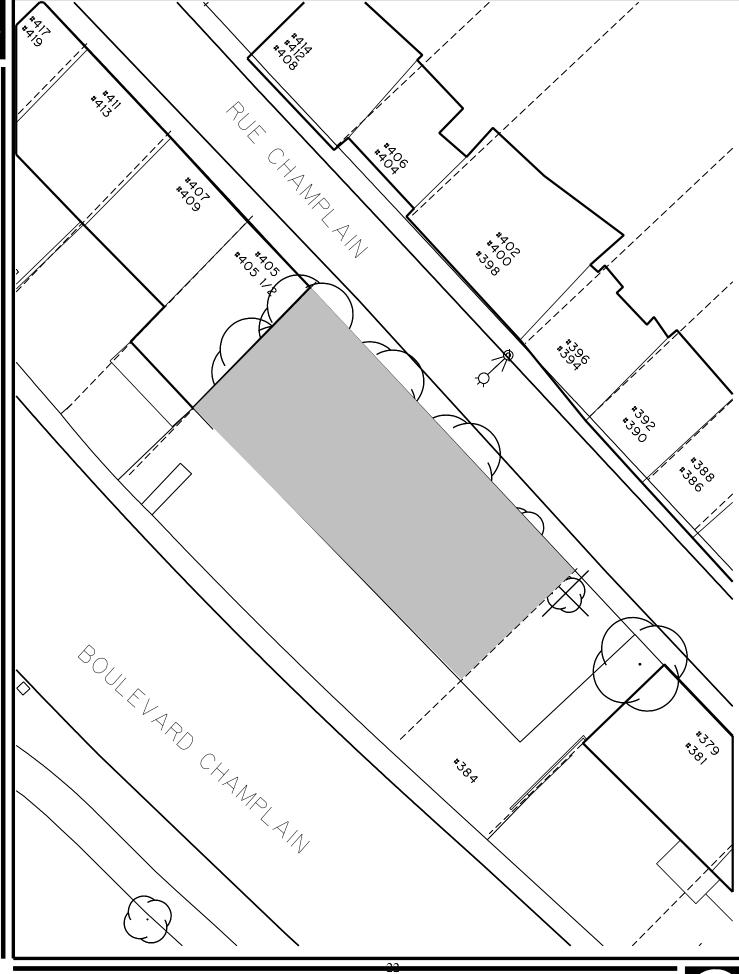
Nom du stationnement	Champlain 1
Localisation géographique	Rue Champlain - Entre les immeubles situés au 381 et au 405 de la rue Champlain
Référence au plan	PCS99007a03
Nombre de cases	10
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



Date : Janvier 2003 Échelle : Aucune Fichier No : PCS99007a03

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





4º

Nom du stationnement	Champlain 2
Localisation géographique	Rue Champlain - Entre les immeubles situés au 329 et au 373 de la rue Champlain
Référence au plan	PCS99007a04
Nombre de cases	26
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



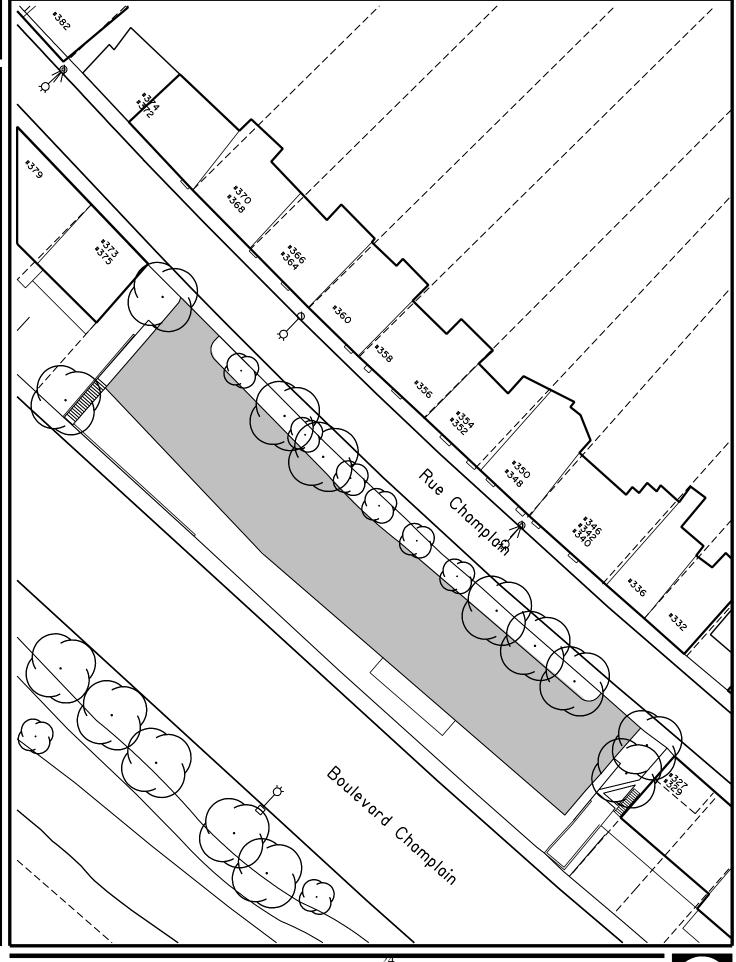
québec ville de propiet

Date : janvier 2003 Échelle : Aucune

Fichier No: PCS99007a04

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	De l'Esplanade
Localisation géographique	Rue d'Auteuil
Référence au plan	PCS99007a05
Nombre de cases	46
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CH-2
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4, TH-1

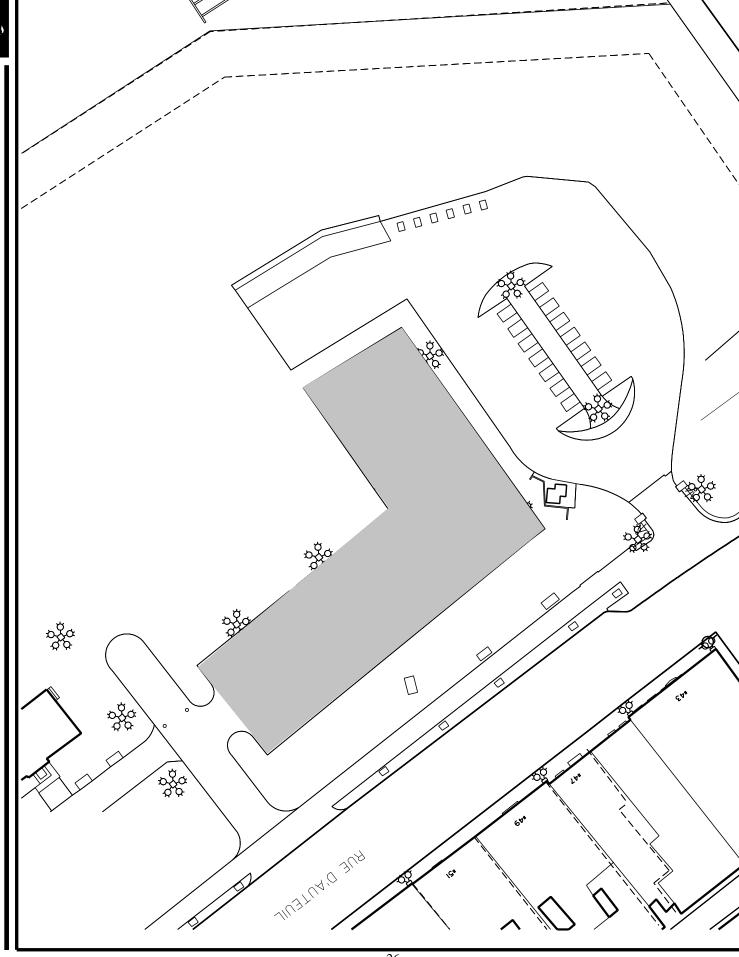


québec

Date :Janvier 2003 Échelle : Aucune Fichier No : PCS99007a05

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Saint-Sacrement
Localisation géographique	Chemin Sainte-Foy - Entre la rue Père-Pelletier et l'avenue Marguerite-Bourgeois
Référence au plan	PCS99007a06
Nombre de cases	38
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-4, CP-12, CH-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TH-1

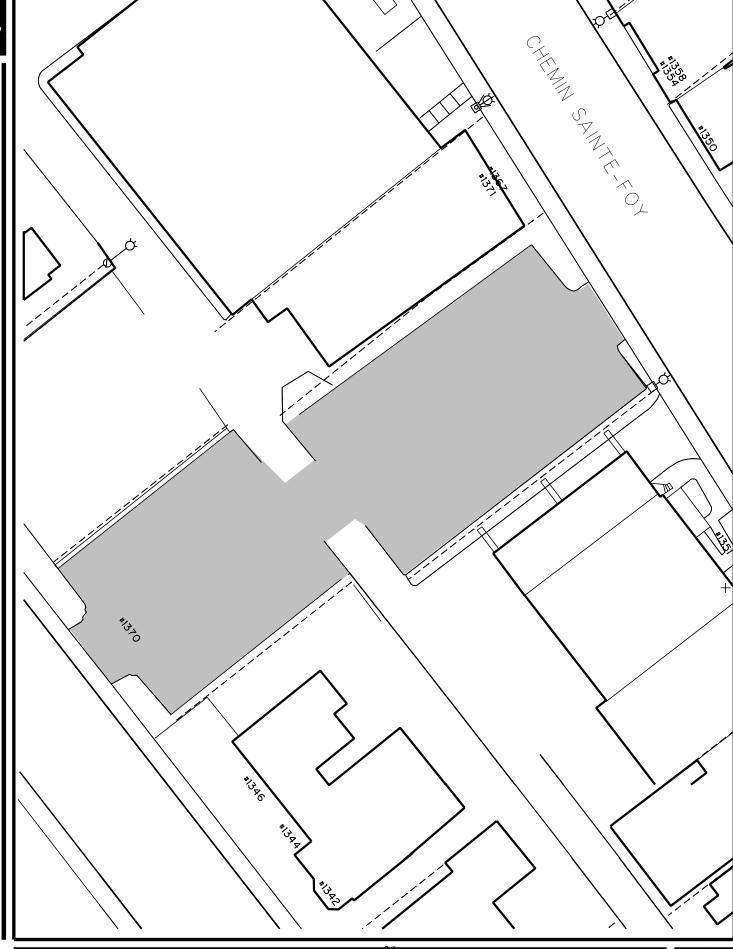


québec

Date : janvier 2003 Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a06

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





7º

Nom du stationnement	Des Franciscains
Localisation géographique	Rue De l'Alverne - Au sud de Des Franciscains
Référence au plan	PCS99007a09
Nombre de cases	5
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4

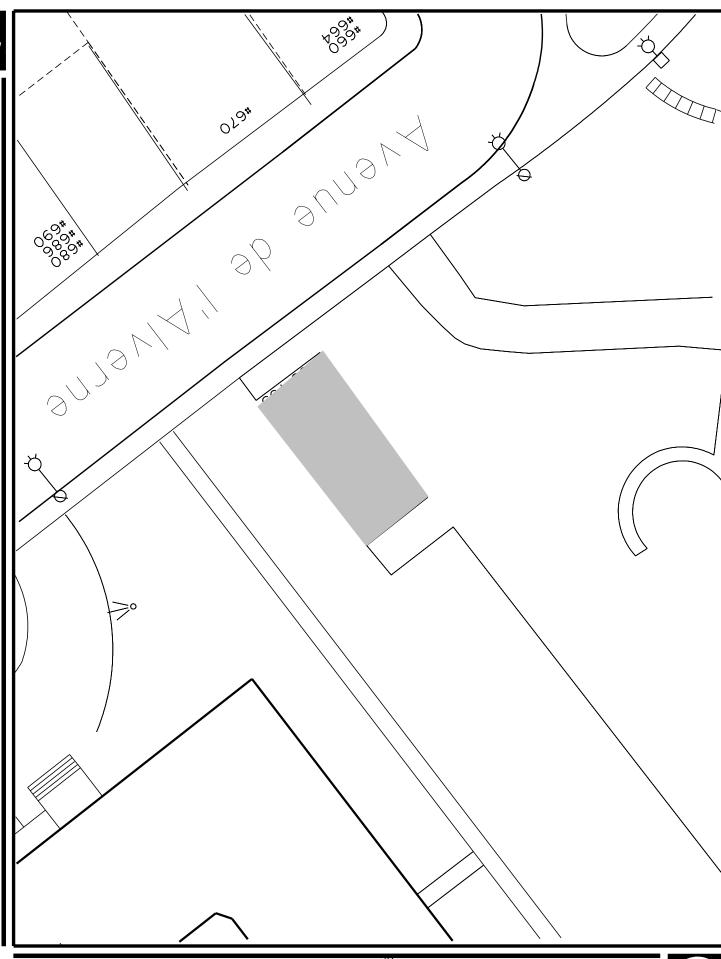


québec

Date : janvier 2003 Échelle : Aucune Fichier no: PCS99007a09

PARCS DE STATIONNEMENT

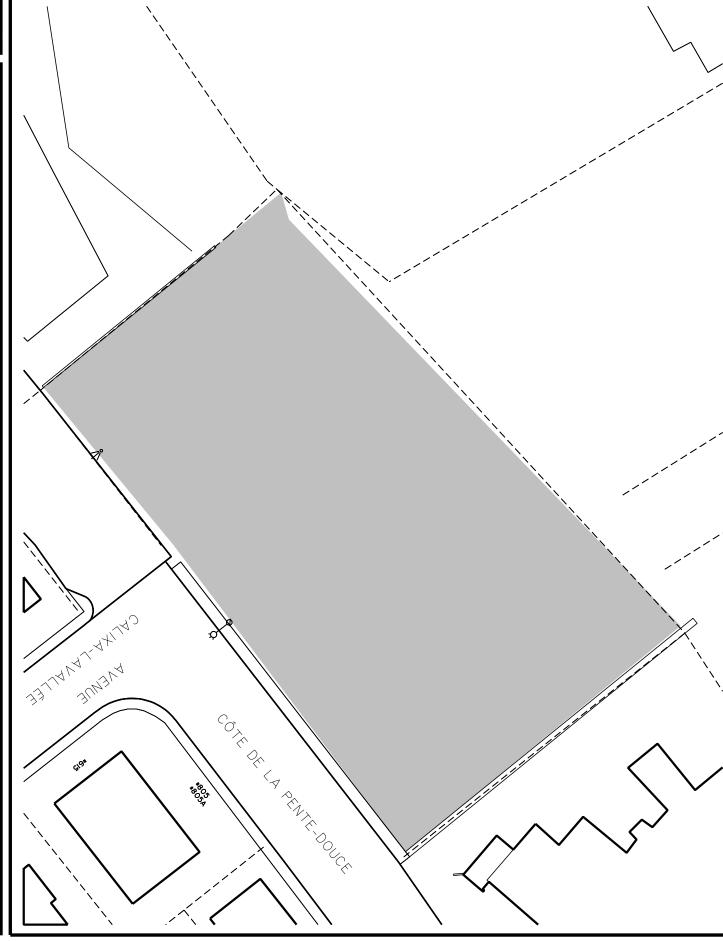
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE







Nom du stationnement	De la Pente Douce
Localisation géographique	Intersection de la côte de la Pente Douce et de l'avenue Calixa-Lavallée
Référence au plan	PCS99007a10
Nombre de cases	90
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4





Nom du stationnement	Gamelin
Localisation géographique	Intersection de la rue Gamelin et de la rue des Ardennes
Référence au plan	PCS99007a11
Nombre de cases	20
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4



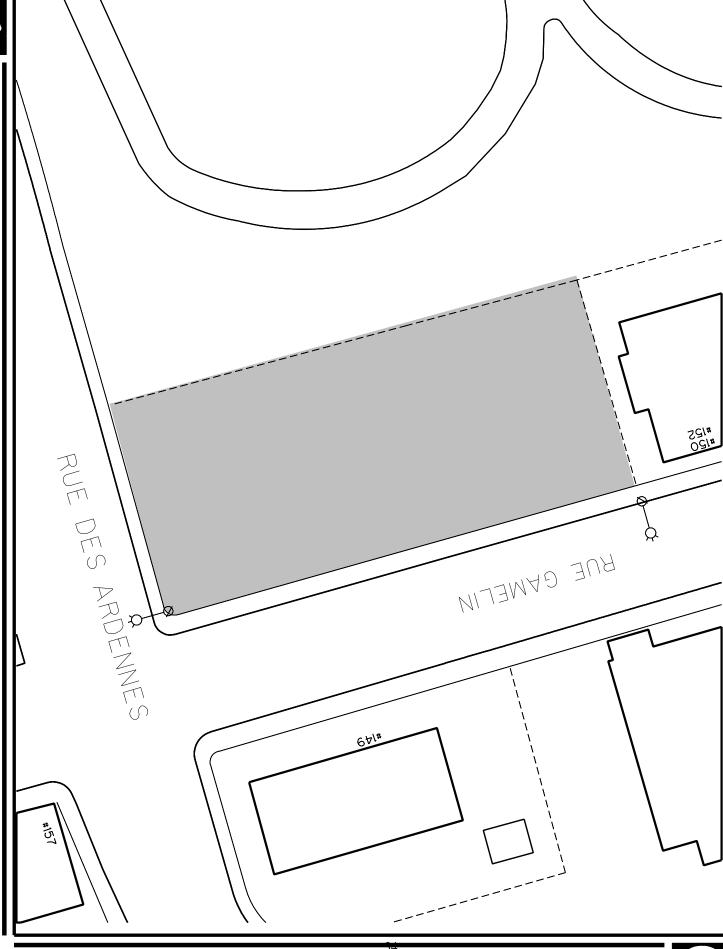
ville DE ébec

Date : février 2003

Échelle : Aucune Ficher No: PCS99007a11

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





,	Nom du stationnement	Olivier-Robitaille
	Localisation géographique	Intersection de la rue Olivier-Robitaille et de la rue de la Tourelle
	Référence au plan	PCS99007a12
	Nombre de cases	8
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4

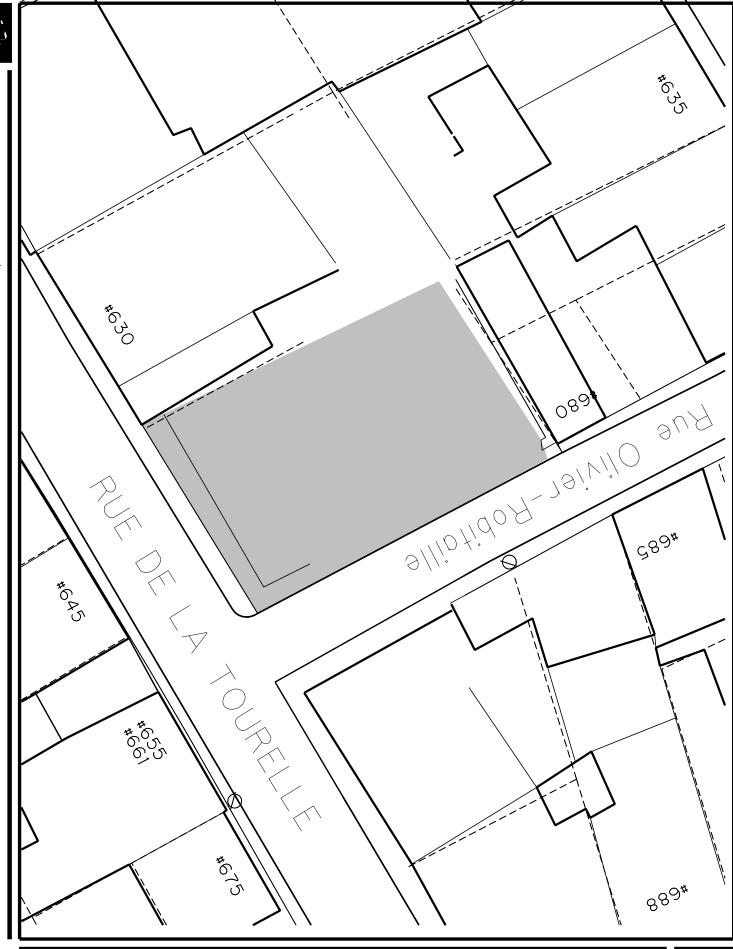


Date : février 2003

Échelle : Augune Fichier No: PCS99007a12

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Montmagny-Hermine
Localisation géographique	Intersection de la rue Montmagny et du boulevard Charest Ouest
Référence au plan	PCS99007a14
Nombre de cases	16
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4



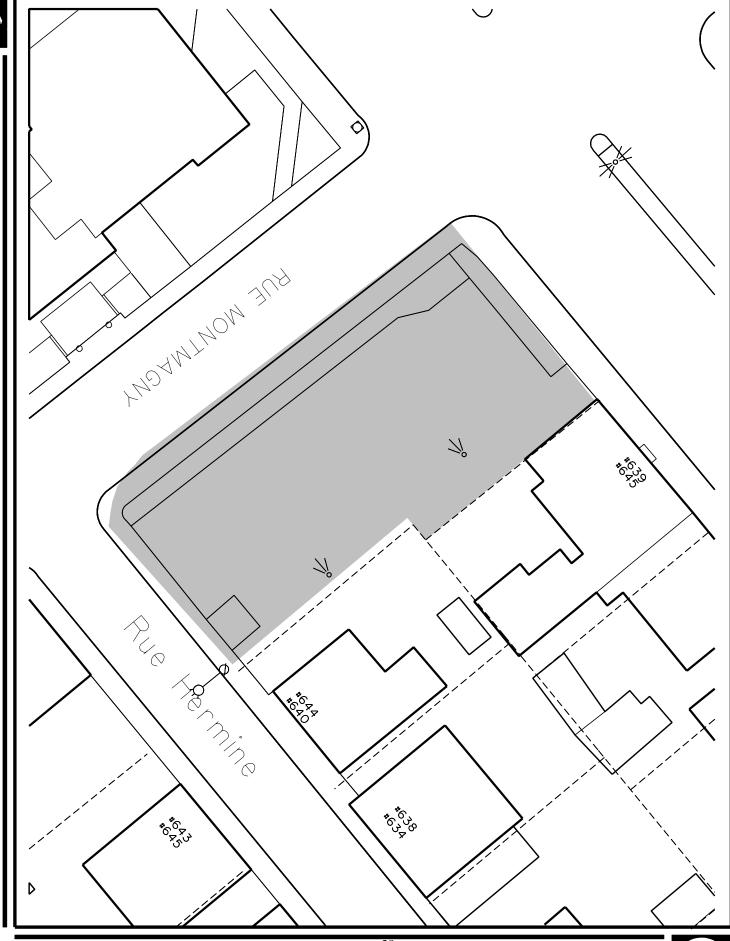
ville DE / Dec

février 2003

Fichier No: PCS99007a14 Échelle : Aucune

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE



Nom du stationnement	Parc Victoria
Localisation géographique	Rue du Cardinal Maurice-Roy
Référence au plan	PCS99005a00
Nombre de cases	450
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-5, CP-12
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TF-2, TF-3, TF-5, TP-14, TP-17



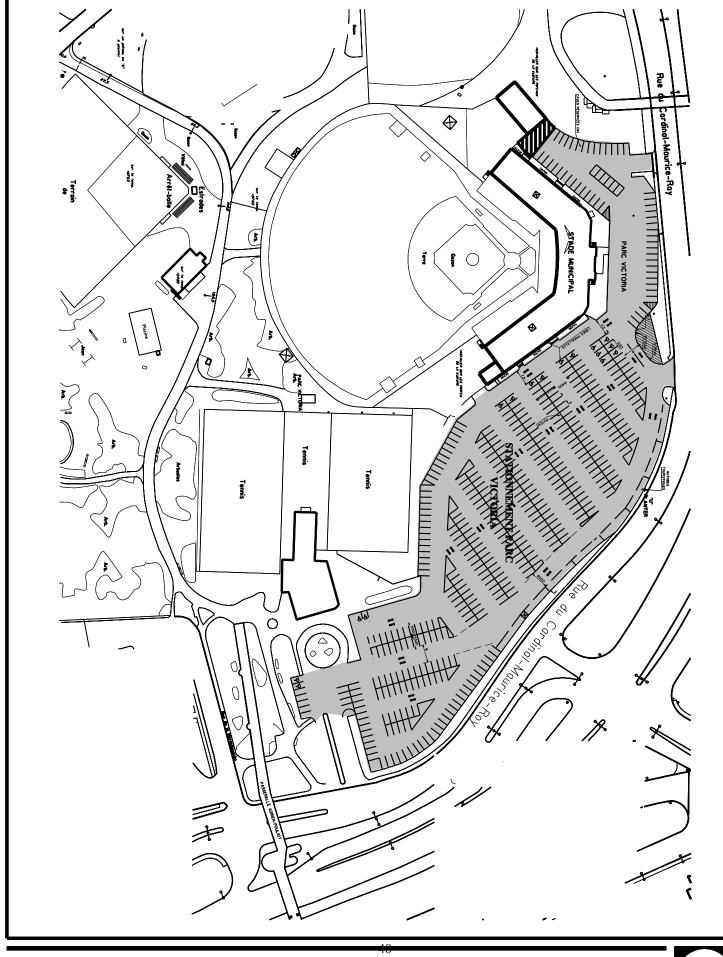
québec

Date: février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCS99005a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Quai Chouinard
Localisation géographique	Intersection de la rue Dalhousie et de la rue du Marché-Champlain
Référence au plan	PCS99007a15
Nombre de cases	35
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CH-3
Tarification	TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TH-2

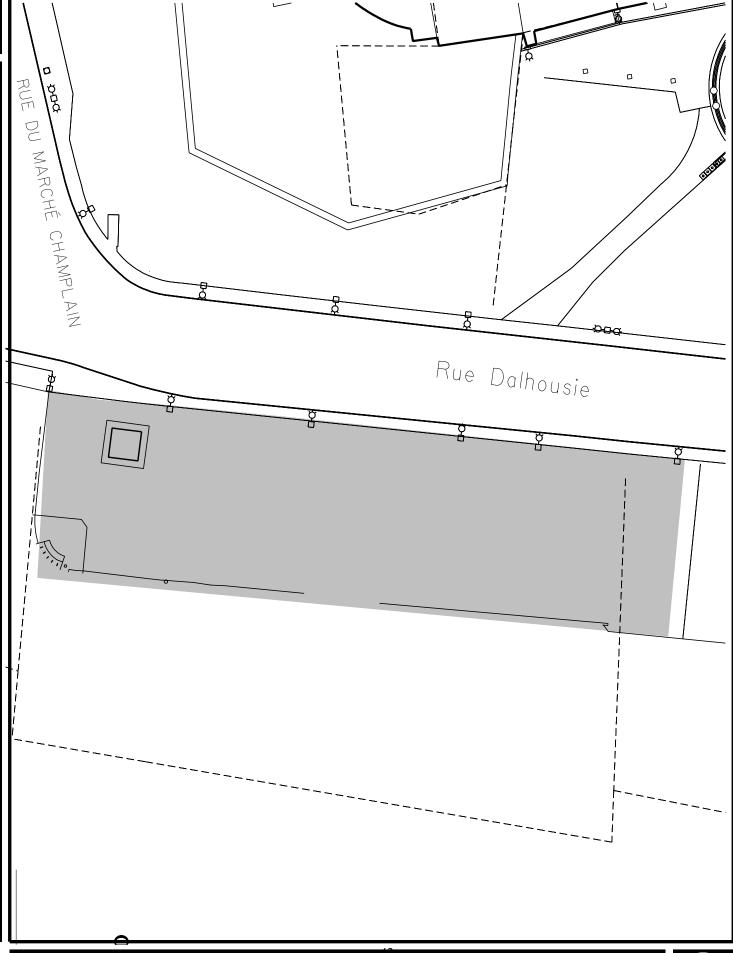


Échelle : Aucune Date : février 2003

Fichier No: PCS99007a15

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	4 ^e Rue
Localisation géographique	4 ^e Rue - Entre la 2 ^e Avenue et la 3 ^e Avenue
Référence au plan	PCS99007a16
Nombre de cases	18
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4

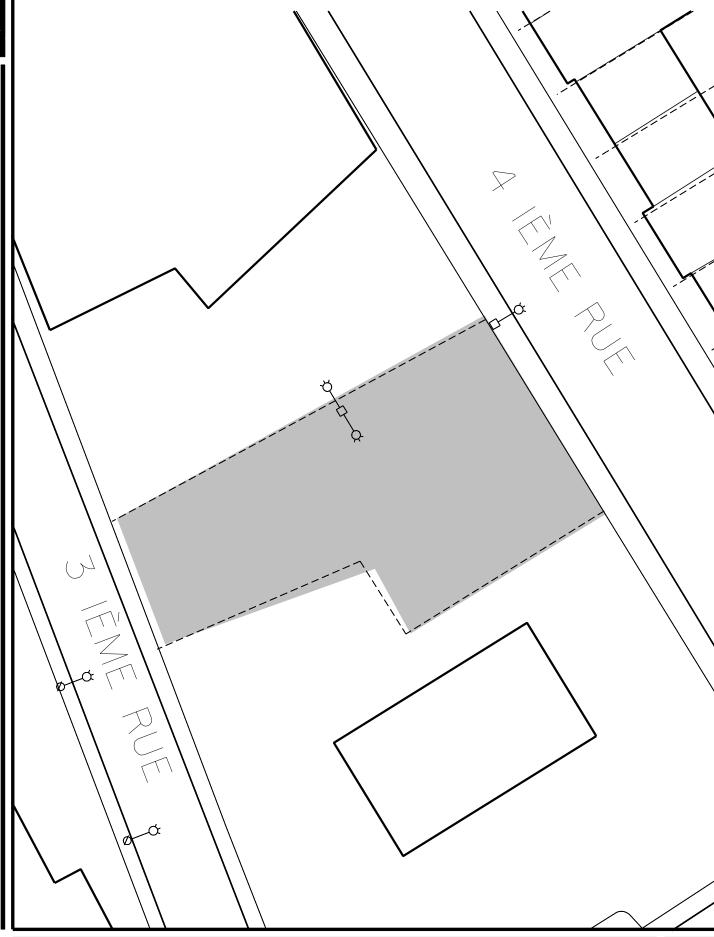


Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a16

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	10 ^e Rue
Localisation géographique	3 ^e Avenue - Côté ouest - Entre la 10 ^e Rue et la 11 ^e Rue
Référence au plan	PCS99007a17
Nombre de cases	30
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4



Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No : PCS99007a17

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Sainte-Agnès
Localisation géographique	Intersection de la Sainte-Agnès et de la rue Renaud
Référence au plan	PCS99007a18
Nombre de cases	6
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



québec

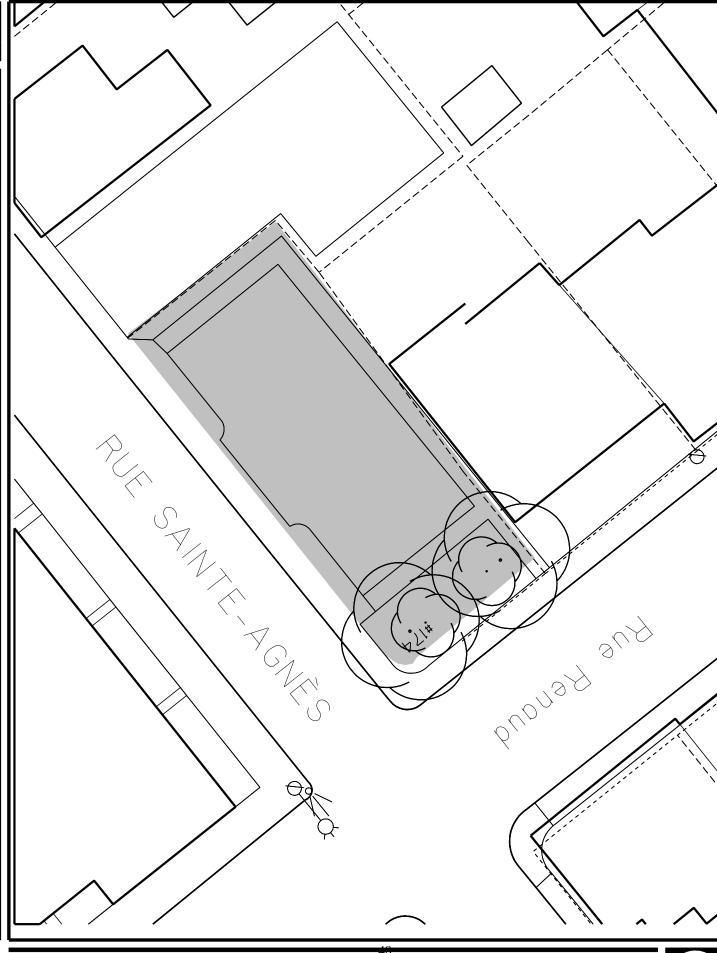
Date : février 2003

Échelle: Aucune Fichier No: PCS99007a18

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Saint-Gabriel
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Gabriel et de la côte Sainte-Geneviève
Référence au plan	PCS99007a20
Nombre de cases	12
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4

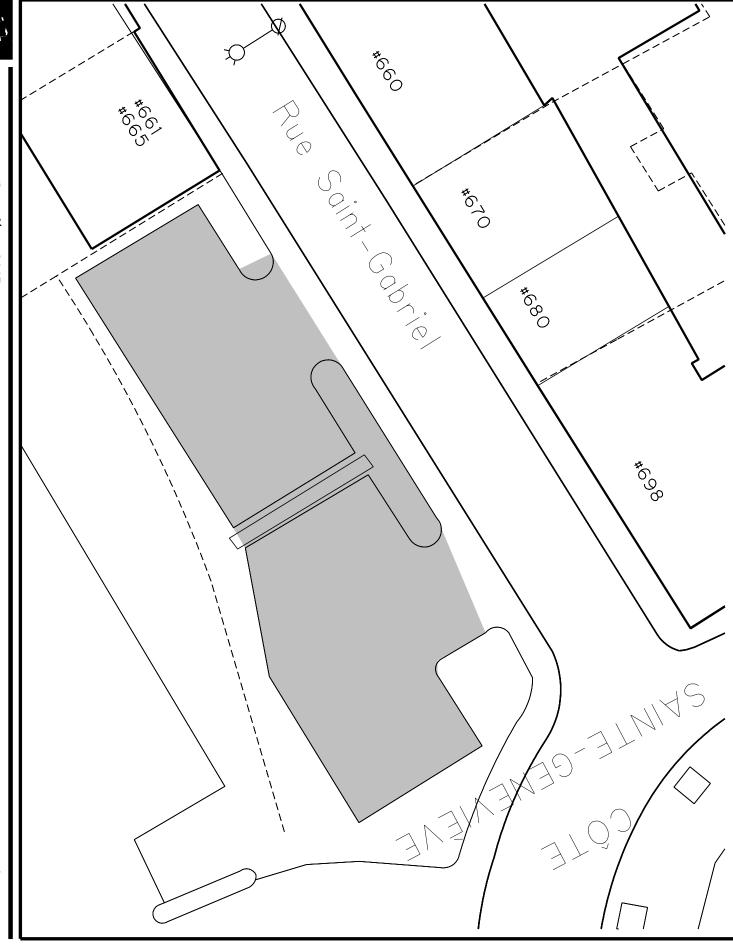


québec

Date : février 2003 Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a20

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Saint-Germain
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Germain et de la rue Hermine
Référence au plan	PCS99007a21
Nombre de cases	9
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4



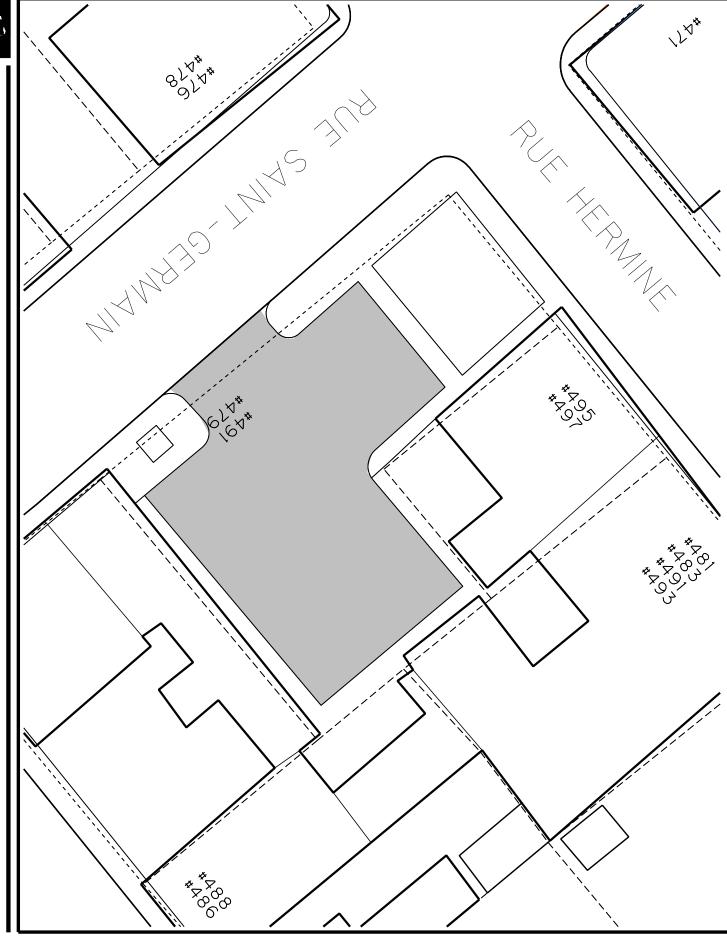
québec

Échelle : Aucune Date : février 2003

Fichier No:PCS99007a21

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Saint-Olivier
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Olivier et de la rue Sutherland
Référence au plan	PCS99007a22
Nombre de cases	12
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



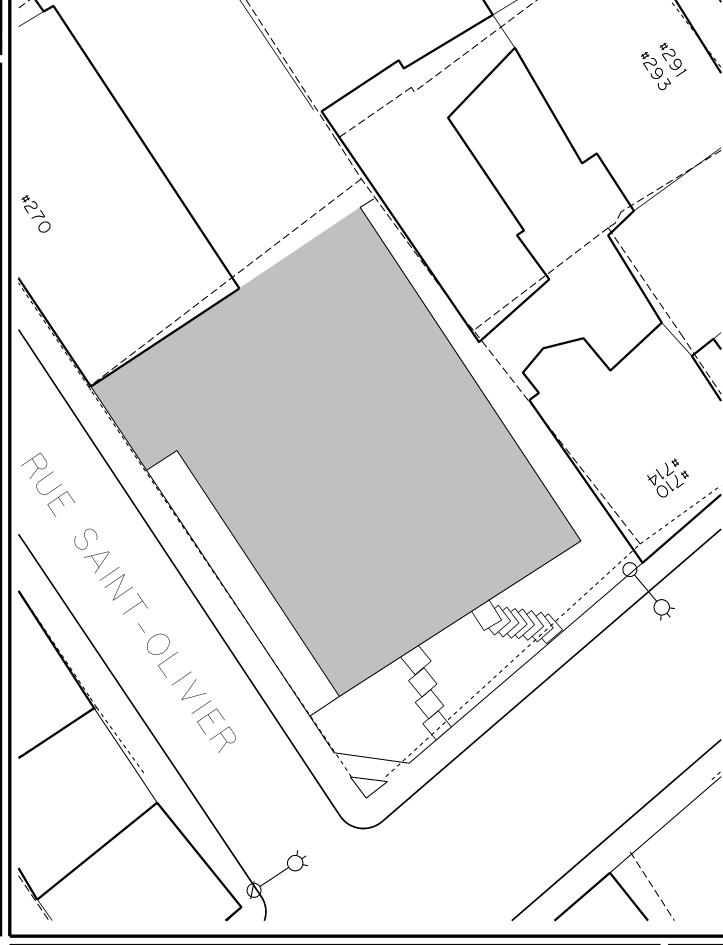
Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No : PCS99007a22

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

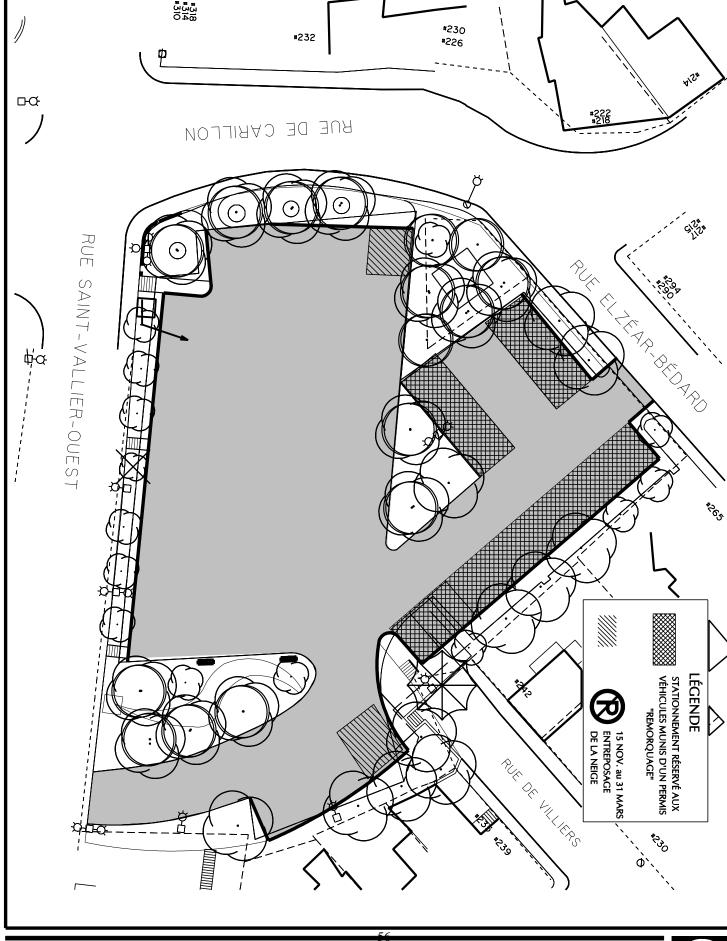
DIVISION DU TRANSPORT







Nom du stationnement	Saint-Vallier ouest
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Vallier ouest et de la rue Carillon
Référence au plan	PCS99007a02
Nombre de cases	70
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CV-1, CP-17
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TF-5





Nom du stationnement	Vallière
Localisation géographique	Intersection de la rue Vallière et de la rue des Prairies
Référence au plan	PCS99007a24
Nombre de cases	31
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-17
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



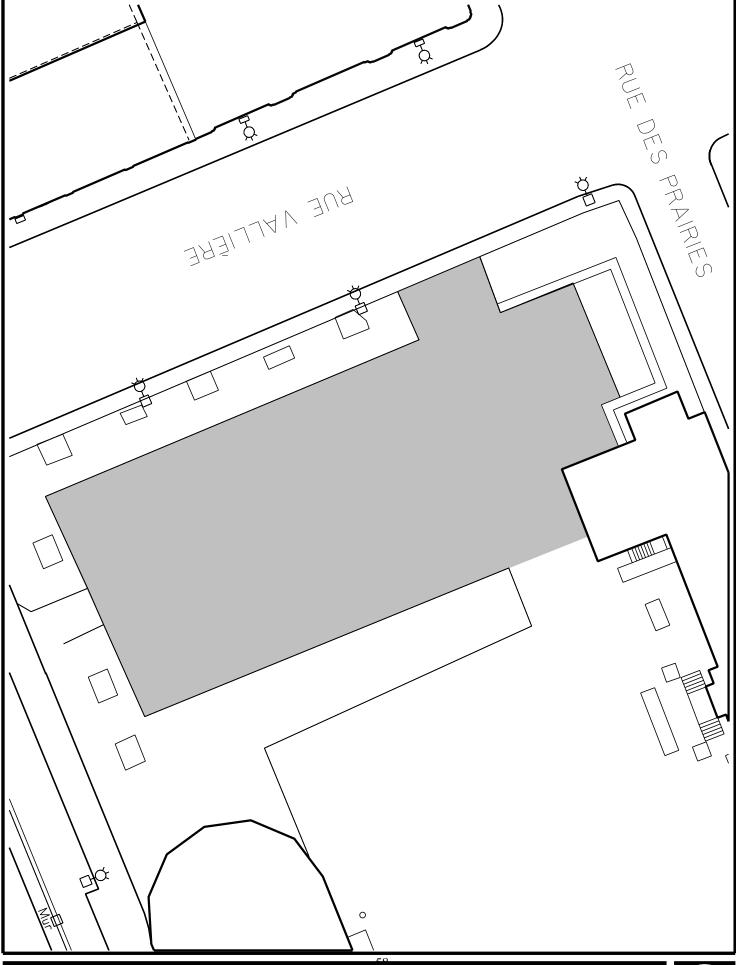
ville de ébec

Date : Février 2003 Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a24

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT







Nom du stationnement	Gare du Palais
Localisation géographique	Intersection de la rue Saint-Paul et du boulevard Jean-Lesage
Référence au plan	PCS99007a25
Nombre de cases	100
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CH-2
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4, TH-1

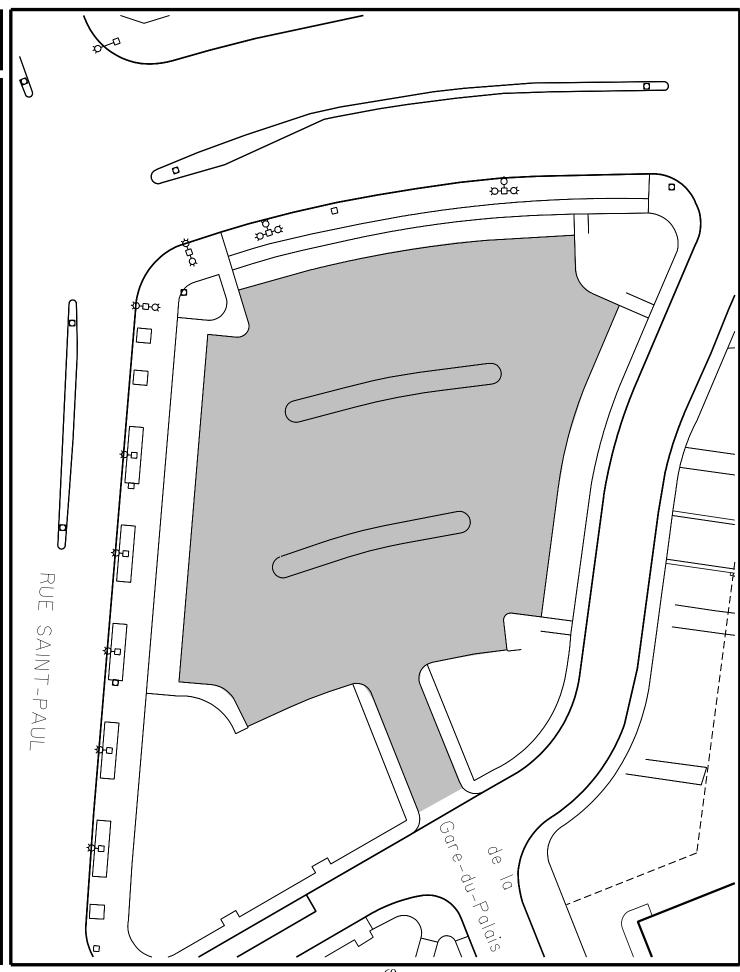


Date : février 2003 Échelle : Aucune Fichier No : PC599007a25

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	De la Ronde
Localisation géographique	Intersection de l'avenue de la Ronde et du chemin de la Canardière
Référence au plan	PCS99007a26
Nombre de cases	10
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-3
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4

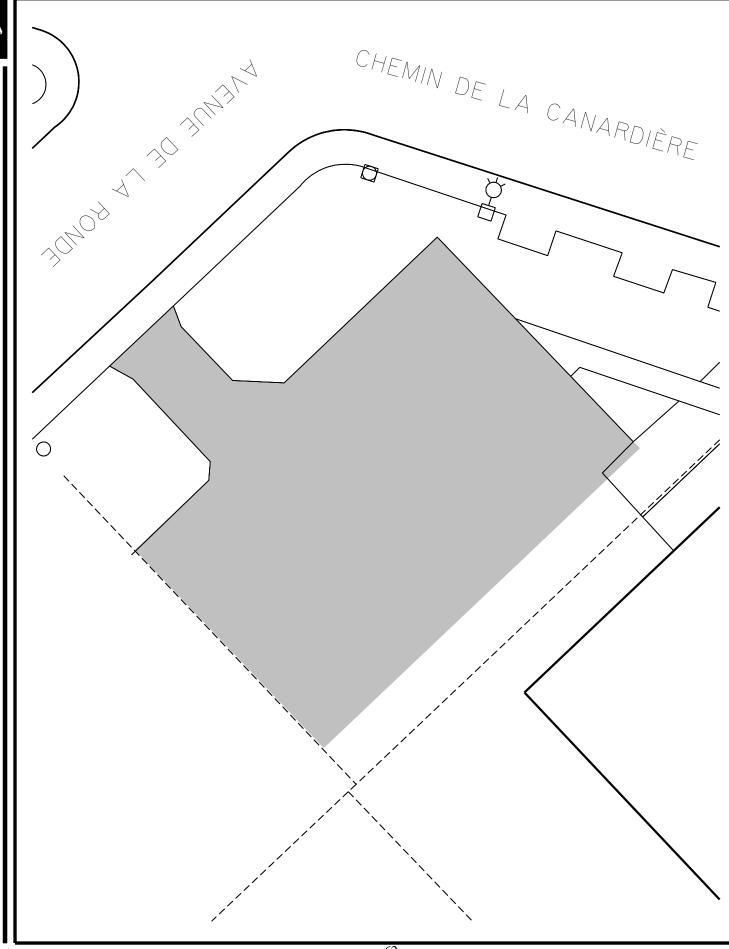


Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a26

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Bagot
Localisation géographique	Coin nord-ouest de l'intersection formée par la rue Victoria et la Bagot
Référence au plan	PCS99007a32
Nombre de cases	5
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4



Date : février 2003

Échelle : Aucune

Fichier No: PCS99007a32

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

DIVISION DU TRANSPORT

DU TERRITOIRE

STATIONNEMENT BAGOT



Nom du stationnement	Dufferin
Localisation géographique	Boulevard Charest Est - Bretelle d'accès à l'autoroute Dufferin-Montmorency
Référence au plan	PCS99007a30
Nombre de cases	130
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TR-1, TR-2, TP-1,TP-2, TP-3, TP-4, TF-5

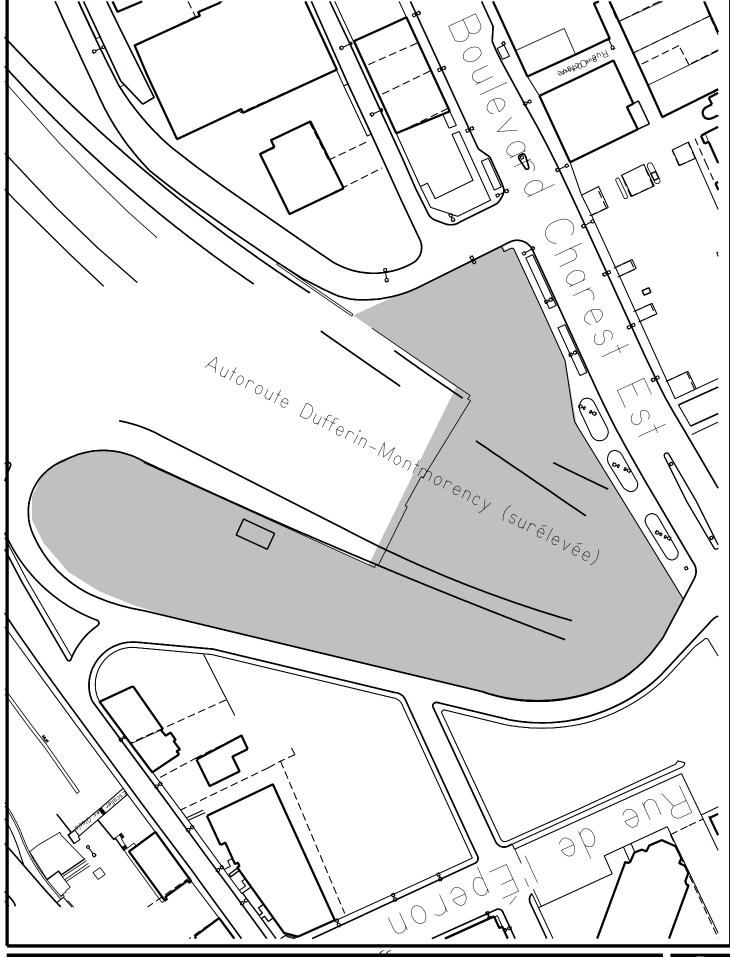


Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCS99007a30

PARCS DE STATIONNEMENT

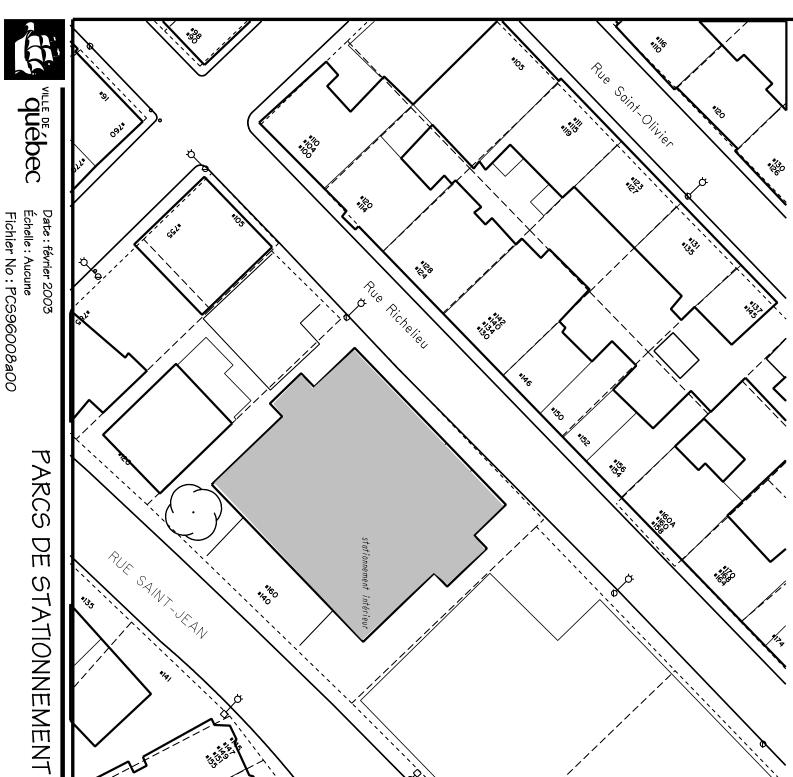
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE



STATIONNEMENT DUFFERIN

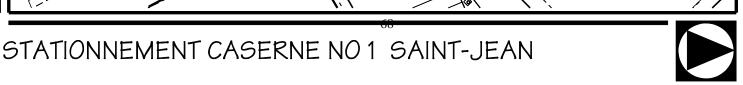


Nom du stationnement	Caserne n° 1 Saint-Jean
Localisation géographique	140, rue Saint-Jean
Référence au plan	PCS96008a00
Nombre de cases	18
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5



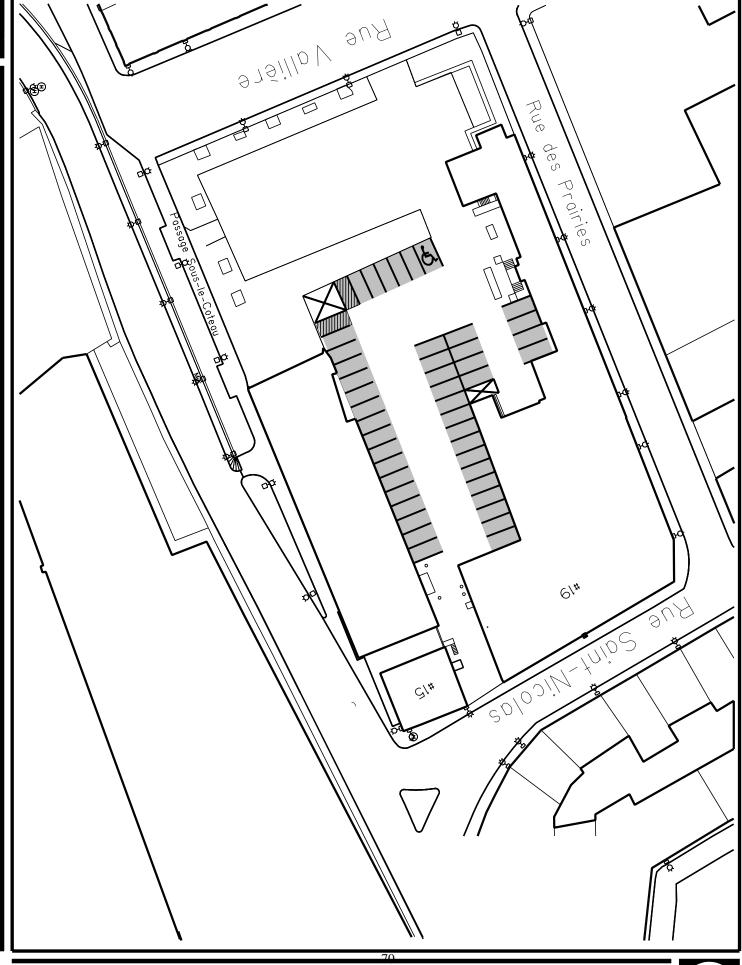
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT



13⁽²⁾

Nom du stationnement	Caserne n° 2 du Palais
Localisation géographique	15 et 19, rue Saint-Nicolas
Référence au plan	PCS96009a00
Nombre de cases	45
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CV-3, CP-1, CP-12, CP-17, CP-18
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5, TF-7, TR-1, TR-2, TP-2, TP-3, TP-4





Nom du stationnement	Caserne n° 4 Sainte-Odile
Localisation géographique	70, des Pins Ouest
Référence au plan	PCS96011a00
Nombre de cases	7
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5

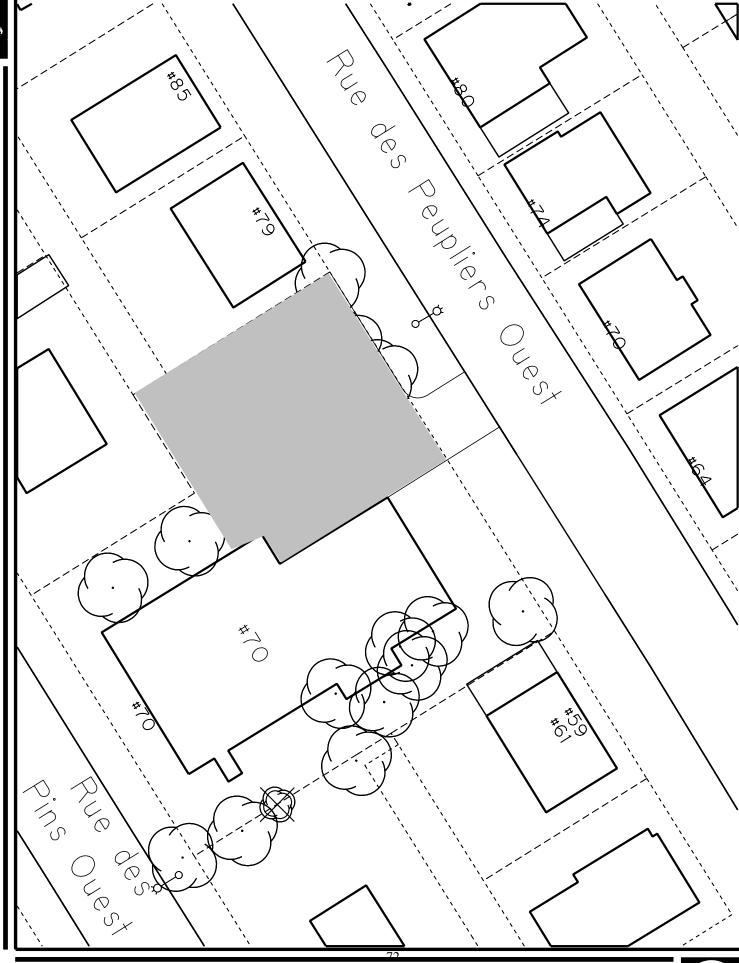


Date : février 2003 Échelle : Aucune Fichier No: PCS96011a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Caserne n° 5 Duberger
Localisation géographique	2345, Duberger
Référence au plan	PCS96012a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5



québec

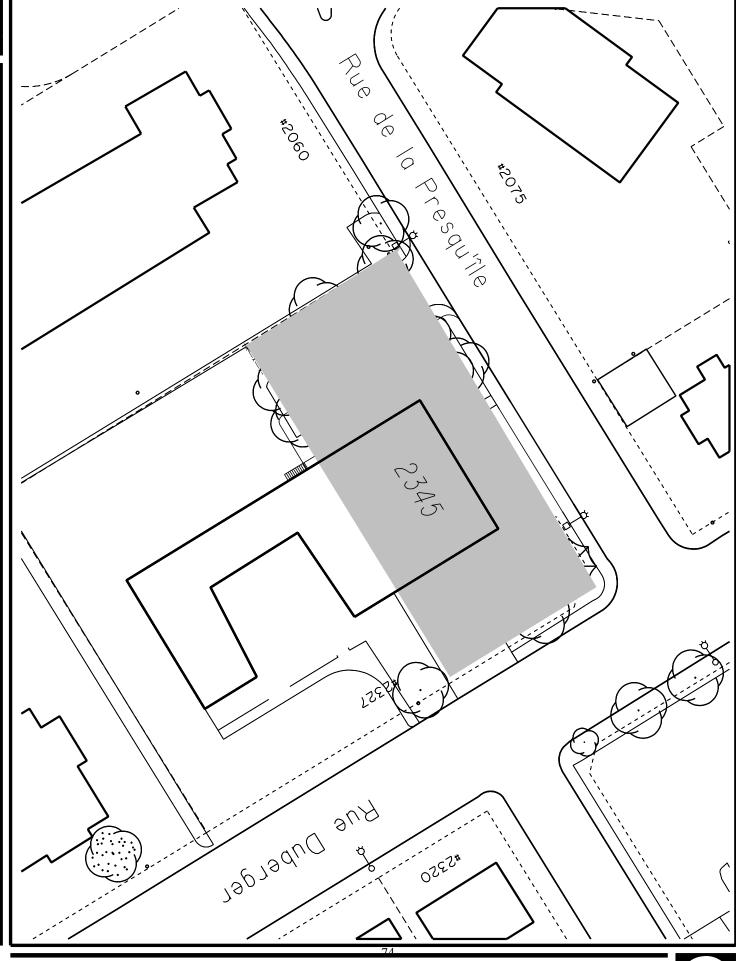
Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PC596012a00

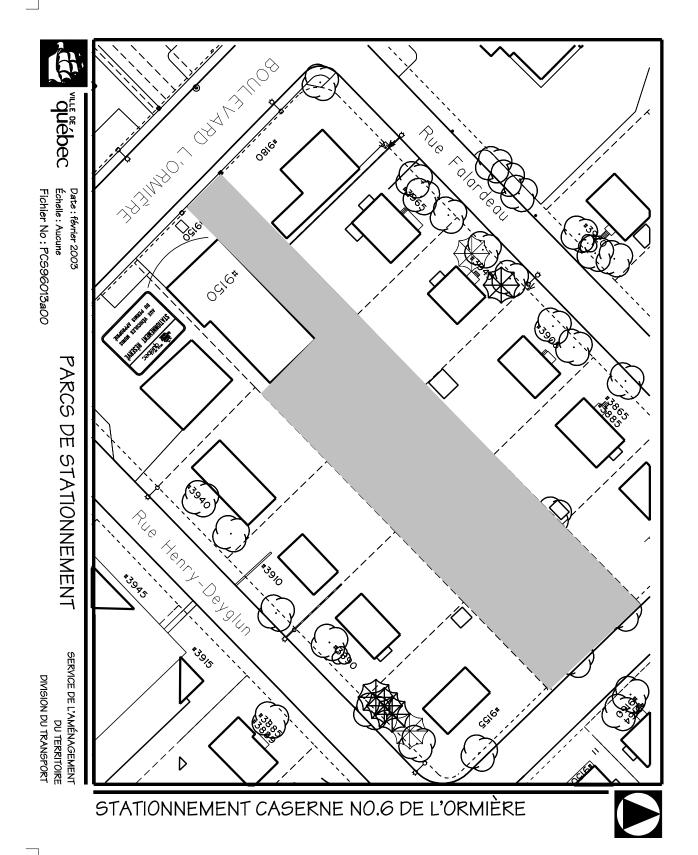
PARCS DE STATIONNEMNENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT

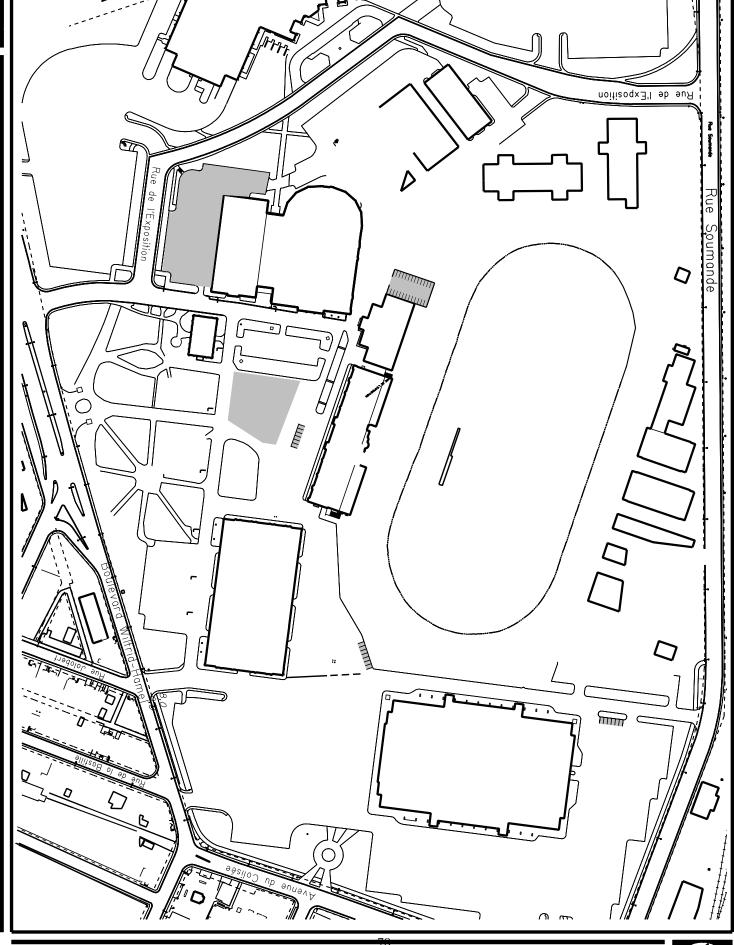


Nom du stationnement	Caserne n° 6 de l'Ormière
Localisation géographique	9150, de l'Ormière
Référence au plan	PCS96013a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5



Nom du stationnement	Parc de l'Exposition
Localisation géographique	Quadrilatère formé par le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue du Colisée, la rue Soumande et la rue de l'Exposition
Référence au plan	PCS96041a00
Nombre de cases	60
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1, CP-12, CP-13, CP-14
Tarification	TF-2, TF-3

Fichier No: PCS96041a00



Nom du stationnement	Centrale de Police
Localisation géographique	275, rue de la Maréchaussée
Référence au plan	PCS96017a00
Nombre de cases	400
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CH-6, CP-12, CP-13, CP-19, CP-20
Tarification	TF-2, TF-3, TF-5, TF-7, TF-4, TH-1



ville de dec

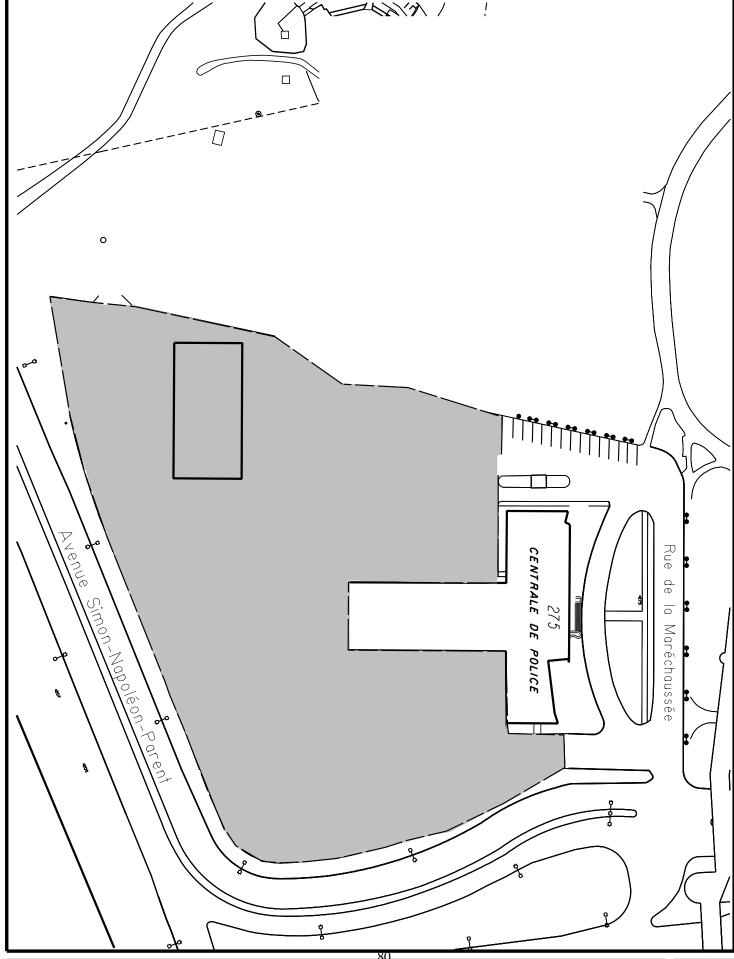
Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PC596017a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

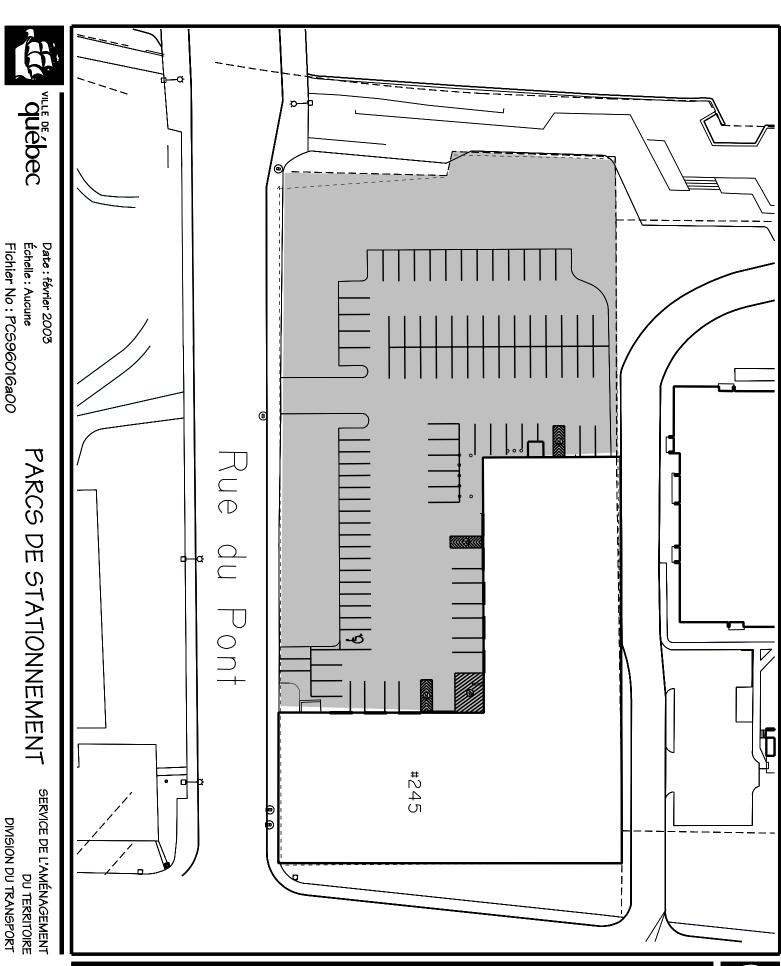
DIVISION DU TRANSPORT



STATIONNEMENT CENTRALE DE POLICE



Nom du stationnement	Édifice F. X. Drolet
Localisation géographique	245, rue du Pont
Référence au plan	PCS96016a00
Nombre de cases	72
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1, CP-12, CP-13
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



STATIONNEMENT ÉDIFICE F.X. DROLET



Nom du stationnement	De l'incinérateur
Localisation géographique	902, avenue Industrielle
Référence au plan	PCS96039a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



Échelle : Aucune Date: février 2003

Fichier No: PCS96039a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

DIVISION DU TRANSPORT

DU TERRITOIRE

206° DE L'INCINÉRATEUR STATIONNEMENT

97-02-24 ITEM 7754-B 97-02-24 ITEM 7754-A



Nom du stationnement	Entretien des équipements - Montmorency
Localisation géographique	1235, boulevard Montmorency
Référence au plan	PCS96015a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4

Date : février 2003





Nom du stationnement	De la Canardière
Localisation géographique	1252, chemin de la Canardière
Référence au plan	PCS96021a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4

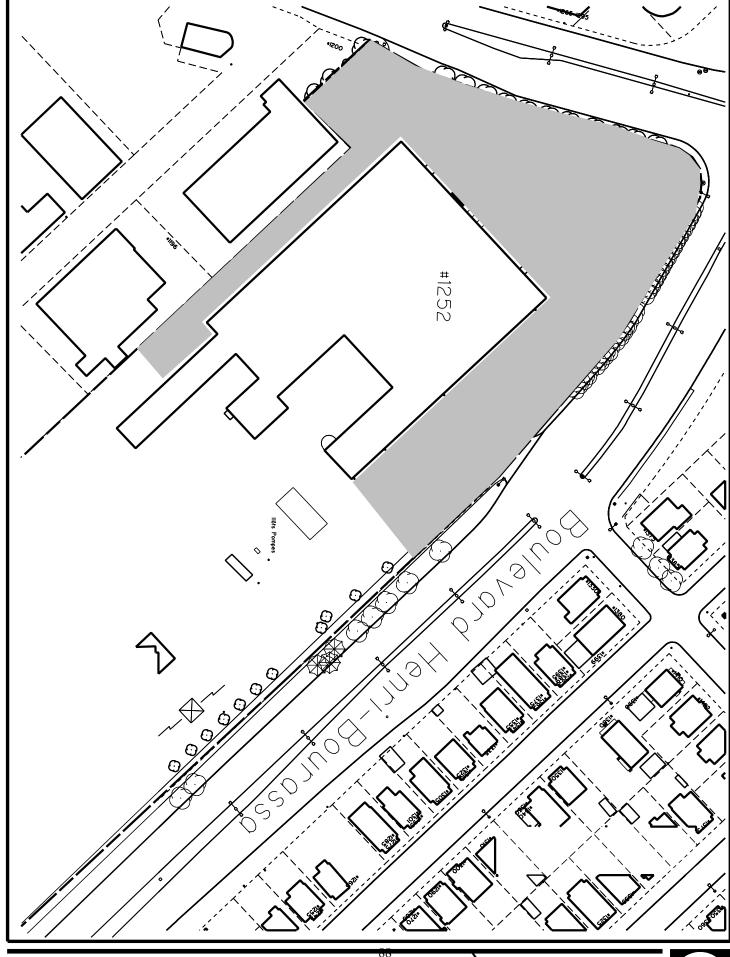


Date : février 2003 Échelle : Aucune

Fichier No: PCS96021a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DU TRANSPORT

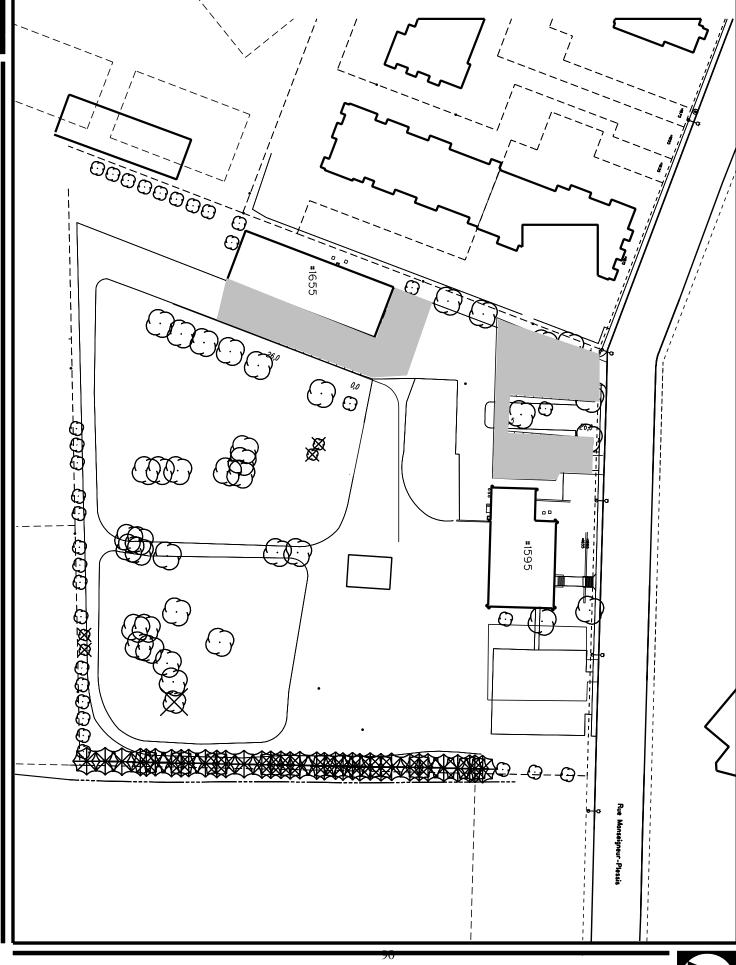


STATIONNEMENT DE LA CANARDIÈRE



Nom du stationnement	Monseigneur-Plessis
Localisation géographique	1595-1655, rue Monseigneur-Plessis
Référence au plan	PCS96018a00
Nombre de cases	30
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1, CP-12
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4

DIVISION DU TRANSPORT



Nom du stationnement	Des Outilleurs
Localisation géographique	2100, rue des Outilleurs
Référence au plan	PCS93047a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4

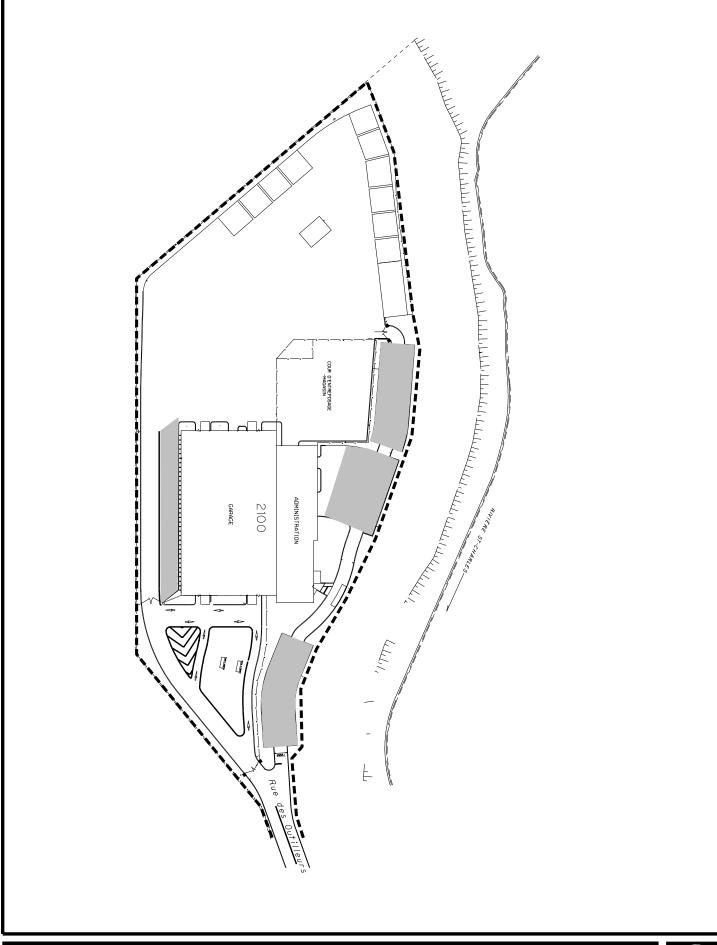


Échelle : Aucune Date : février 2003

Fichier No: PCS 93047a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE



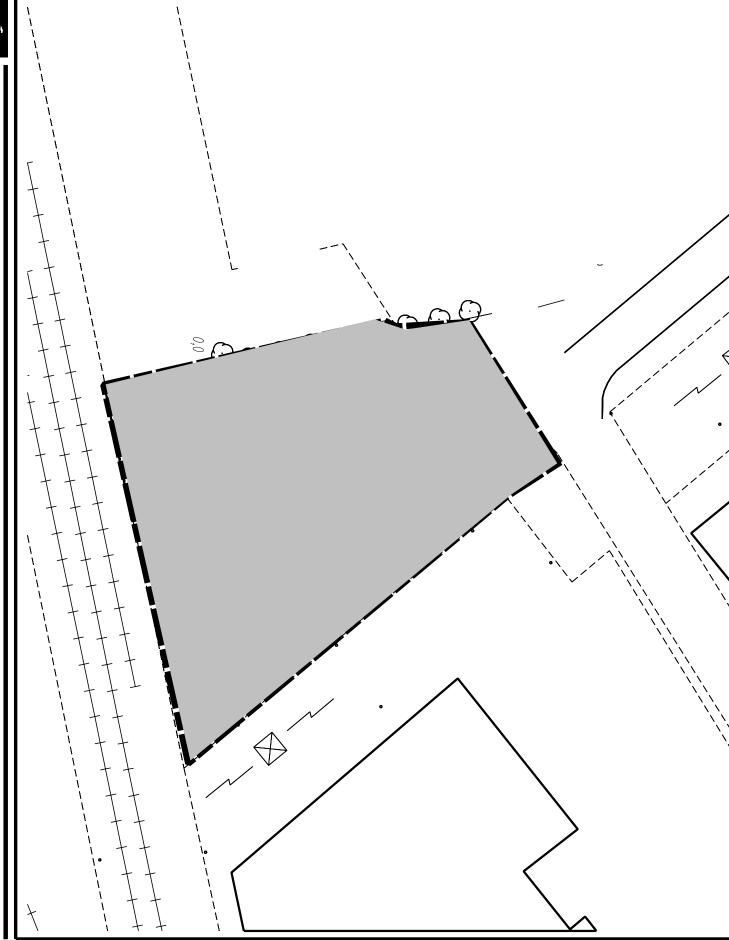
Nom du stationnement	Environnement
Localisation géographique	210, rue Saint-Sacrement
Référence au plan	PCS96019a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



Fichier No: PC596019a00 Date : février 2003 Échelle : Aucune

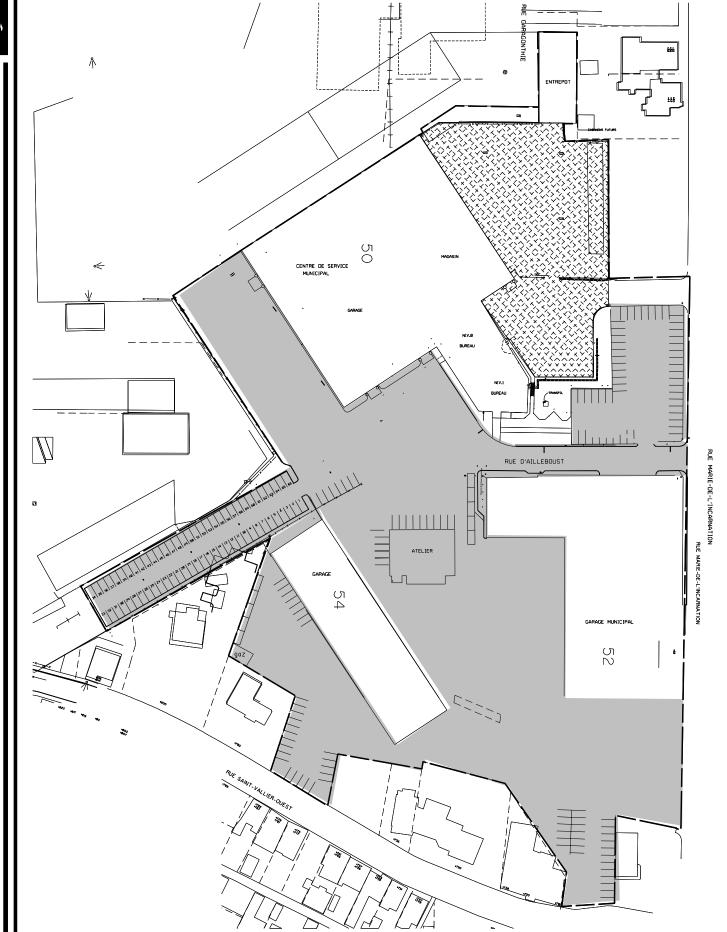
PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Marie de l'Incarnation
Localisation géographique	50, 52, 54, rue Marie de l'Incarnation
Référence au plan	PCS96040a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



Nom du stationnement	Ingénierie - Laboratoire
Localisation géographique	5548, boulevard Saint-Jacques
Référence au plan	PCS96024a00
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4

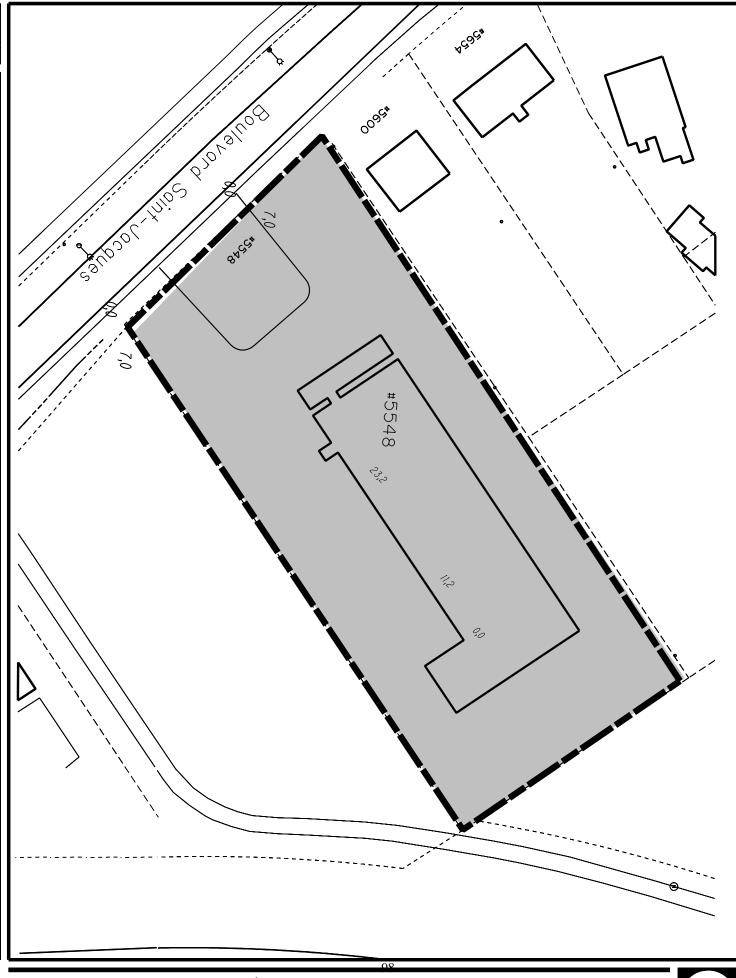


Date : février 2003 Échelle : Aucune Fichier No : PCS96024a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Palais Montcalm
Localisation géographique	Intersection de la rue Dauphine et de la côte de l'Escarpe
Référence au plan	PCS98007a00
Nombre de cases	10
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-4
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



québec

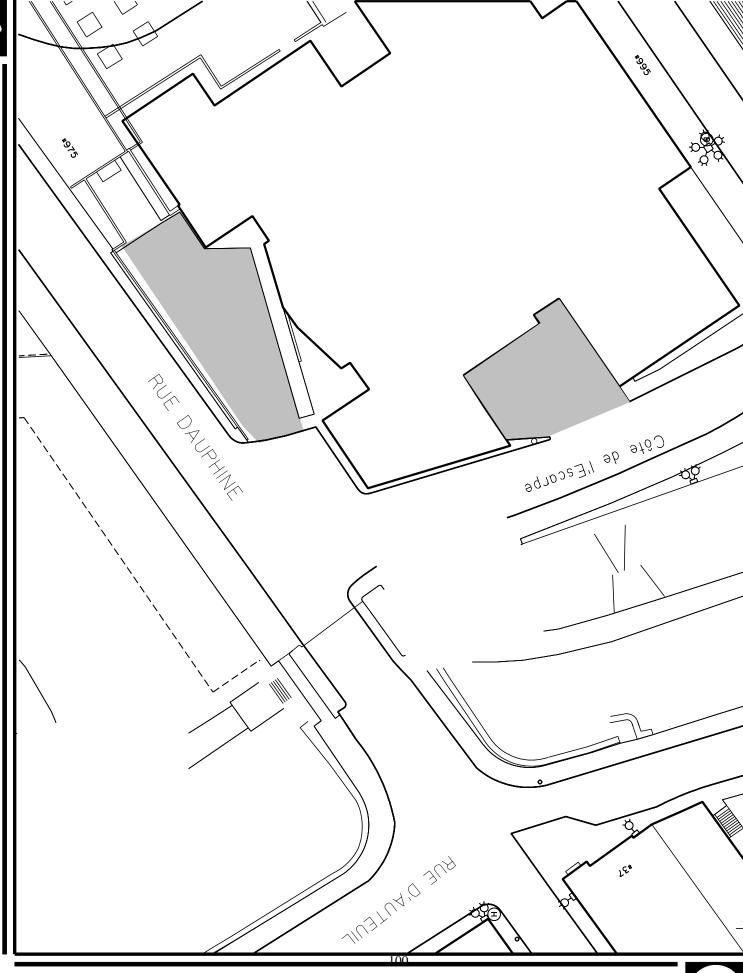
Date : février 2003 Échelle : Aucune

Fichier No: PCS98007a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Édifice Chauveau
Localisation géographique	2, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Référence au plan	PCP98010
Nombre de cases	34
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-9
Tarification	TF-1

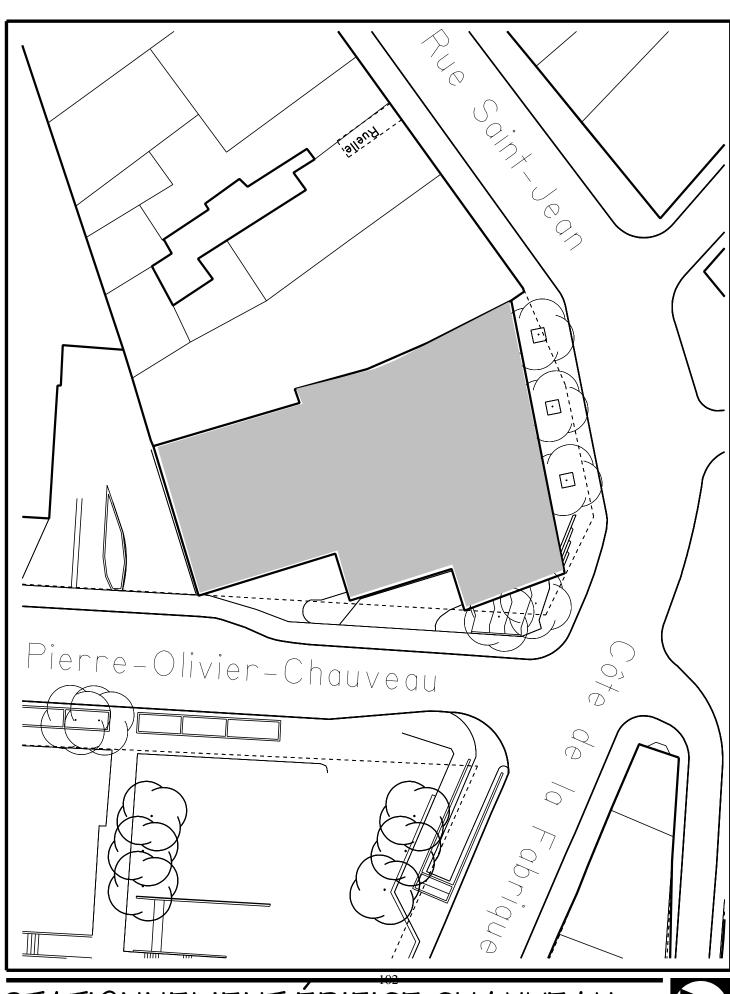


Échelle : Aucune Date : février 2003

Fichier No: PCP96006a00.cir

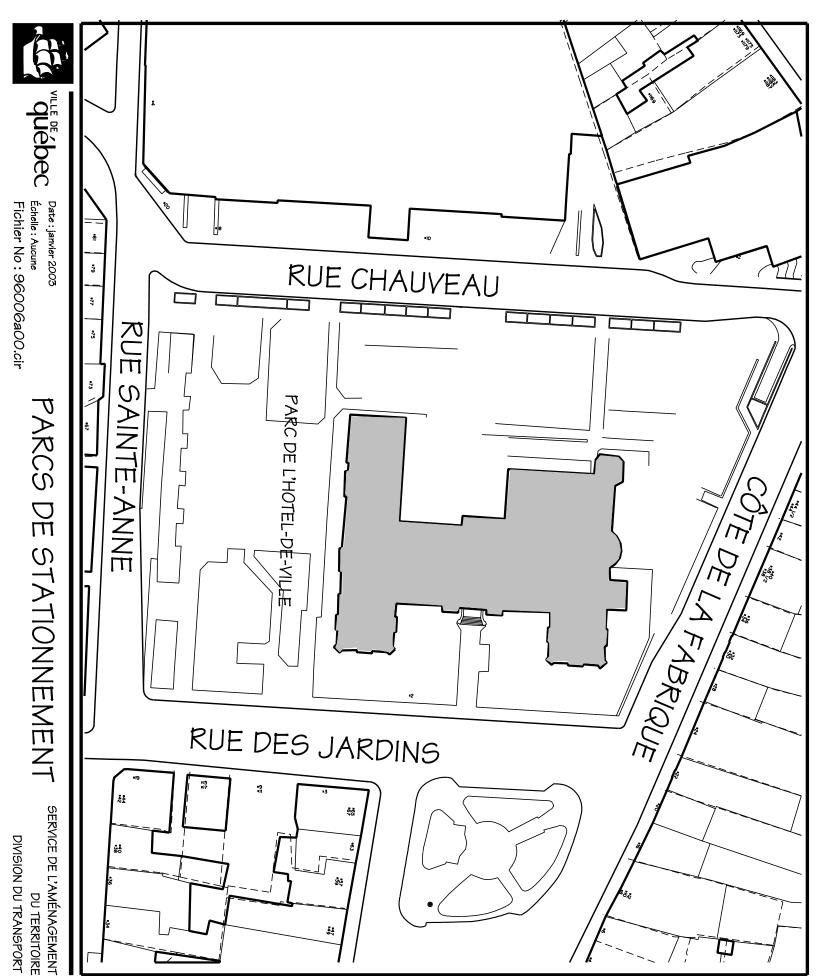
PARCS DE STATIONNEMENT SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE





Nom du stationnement	Hôtel de Ville
Localisation géographique	Parc de stationnement souterrain - Quadrilatère formé par la rue Pierre-Olivier-Chauveau, la côte de la Fabrique, la rue des Jardins et la rue Sainte-Anne
Référence au plan	96006a00.cir
Nombre de cases	687
Opérateur	Société Parc-Auto du Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-4, CH-5
Tarification	TF-1, TC-1, TR-3, TP-6, TP-7, TP-8, TH-3, TH-7, TH-9, TH-10



HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC



Nom du stationnement	Place Jacques-Cartier
Localisation géographique	Parc de stationnement souterrain - Quadrilatère formé par la rue de la Couronne, la rue Saint-Joseph, la rue Dorchester et la rue du Roi
Référence au plan	99002a04.cir
Nombre de cases	281
Opérateur	Société Parc-Auto du Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-4 , CH-5
Tarification	TF-1, TF-4, TR-3, TC-1,TP-9, TP-10, TP-11, TH-4, TH-7, TH-8, TH-9,TH-11

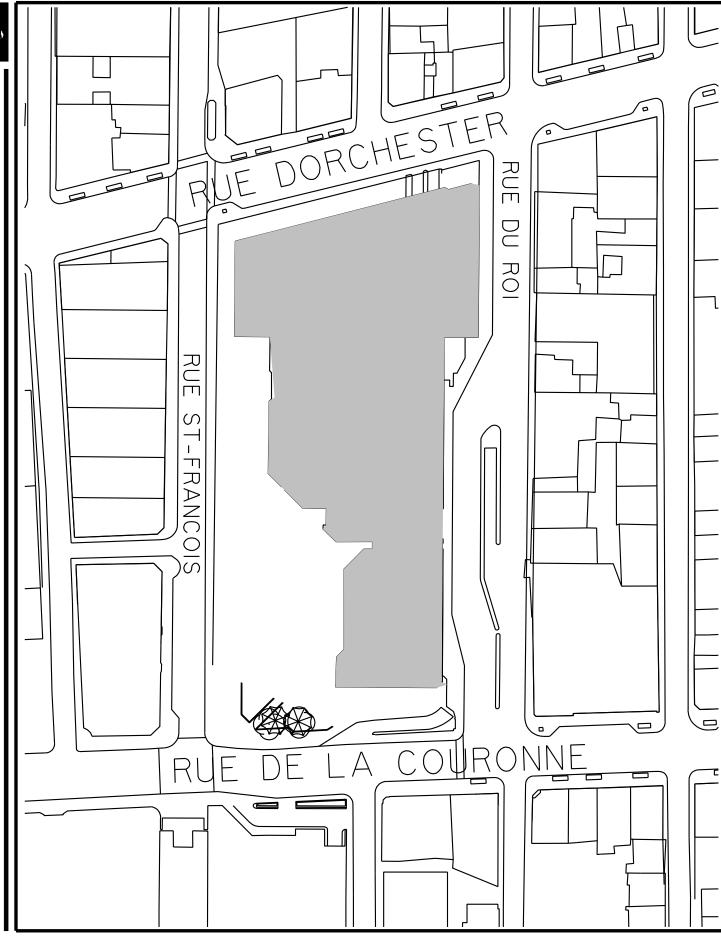


Date : janvier 2003 Échelle : Aucune Fichier No: 99002a04.cir

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

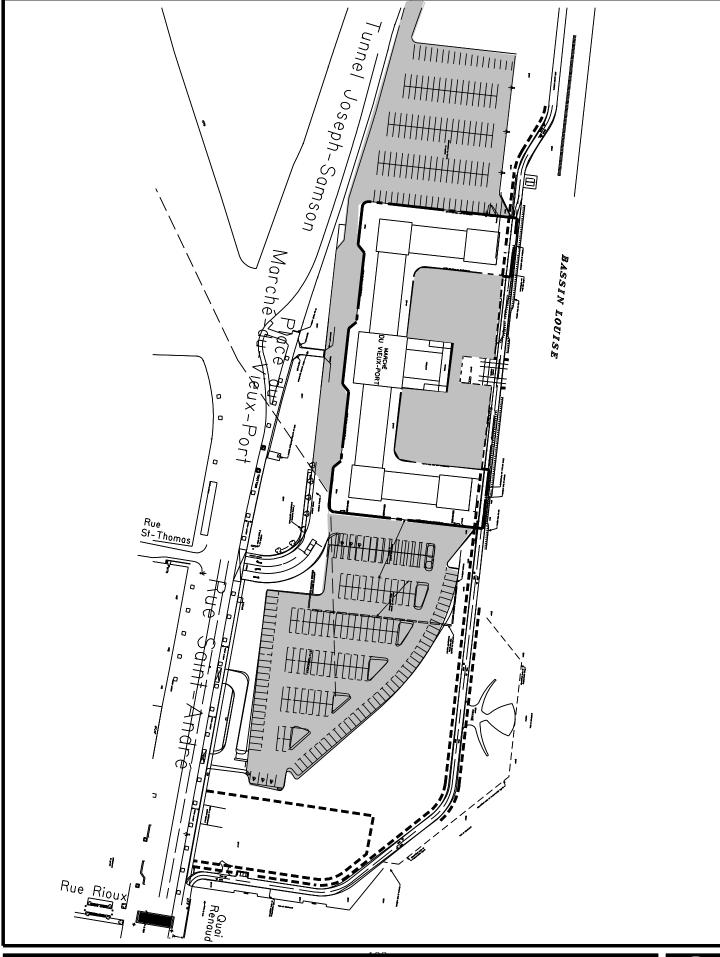
DIVISION DU TRANSPORT



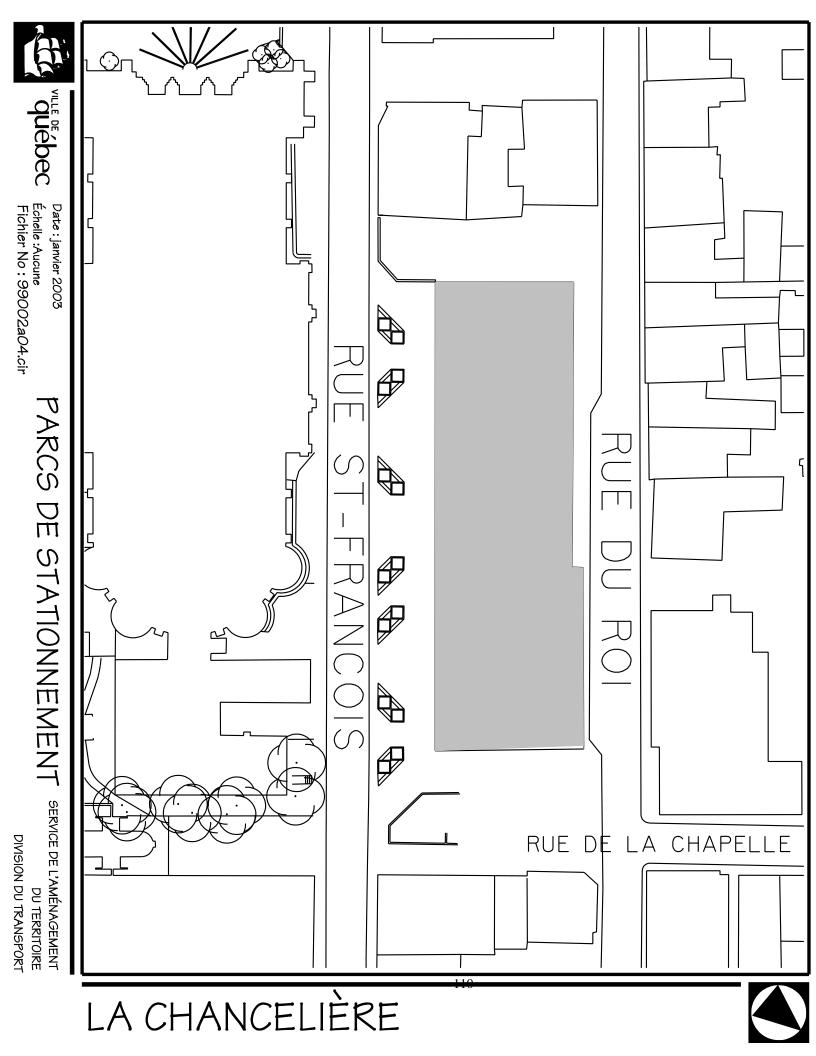




Nom du stationnement	Marché du Vieux-Port
Localisation géographique	Rue Saint-André
Référence au plan	PCP97017a00.cir
Nombre de cases	342
Opérateur	Société Parc-Auto du Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-2, CH-8, CH-9, CH-10, CP-12
Tarification	TH-5, TH-6, TH-7, TH-12, TP-2, TP-3, TP-4, TP-12, TR-1, TR-2



Nom du stationnement	De la Chancelière
Localisation géographique	Rue du Roi
Référence au plan	99002a04.cir
Nombre de cases	168
Opérateur	Société Parc-Auto du Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-5
Tarification	TP-10, TP-13, TR-3, TR-4, TC-1



Nom du stationnement	Durocher
Localisation géographique	Intersection de la rue Durocher et de la rue Kirouac
Référence au plan	PCS99007a29
Nombre de cases	10
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2



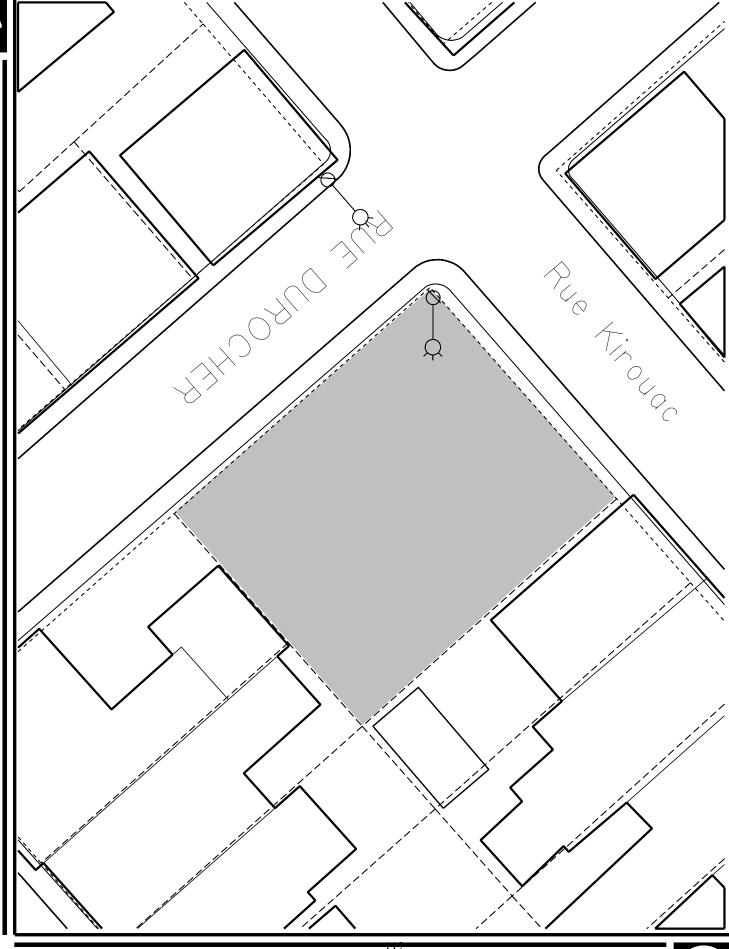
Date : février 2003

Fichier No: PC599007a29 Échelle : Aucune

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT



Nom du stationnement	Caserne n° 3 - Saint-Sauveur
Localisation géographique	600, rue des Oblats
Référence au plan	PCS96025a00
Nombre de cases	5
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



québec

Date : février 2003 Échelle : Aucune

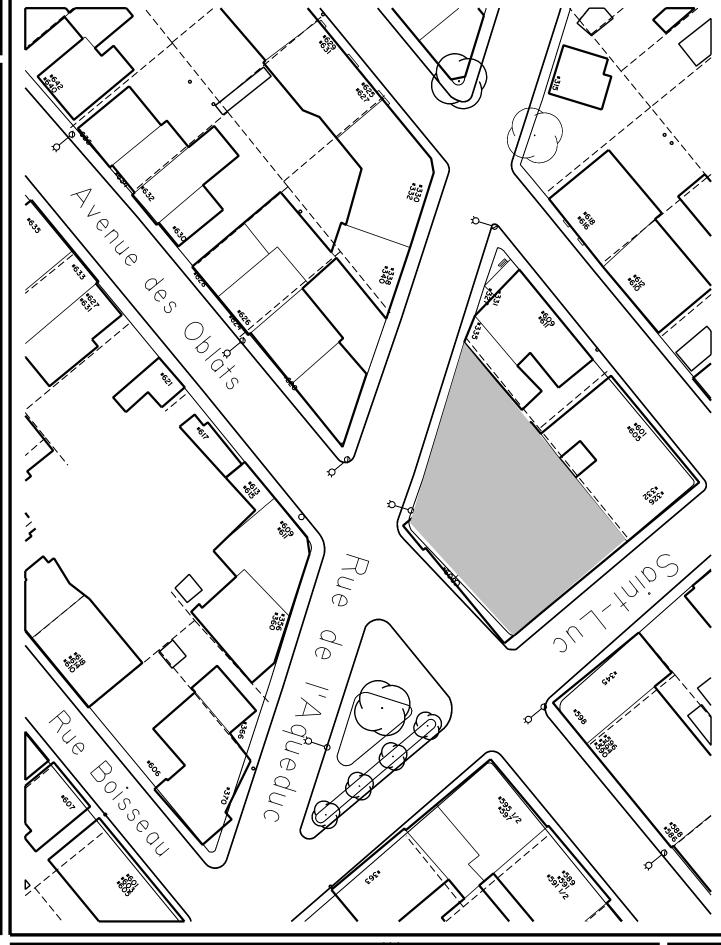
Fichier No : PCS96025a00

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	Garagonthié
Localisation géographique	Rue Garagonthié
Référence au plan	PCS99007a33
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TF-2, TF-3, TF-7, TF-4



québec

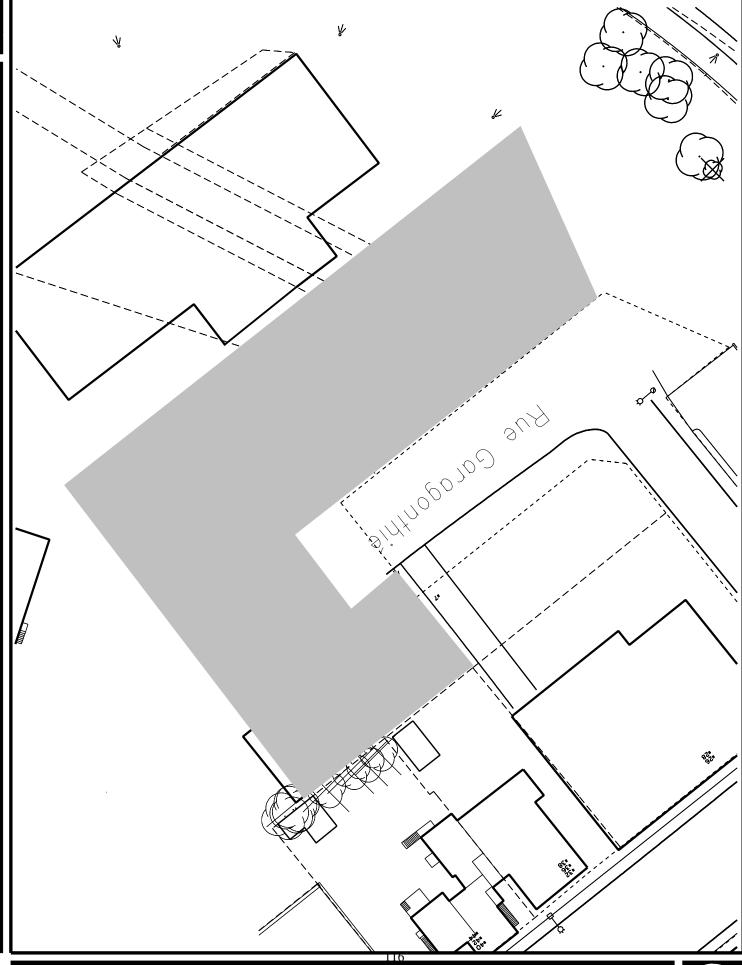
Date: février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCS 99007a33

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT



STATIONNEMENT GARAGON



Nom du stationnement	Wilfrid-Laurier
Localisation géographique	Extrémité est de l'avenue Wilfrid-Laurier
Référence au plan	PCP96013a00.cir
Nombre de cases	16
Opérateur	Commission des champs de batailles nationaux
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-4
Tarification	TH-13, TH-14



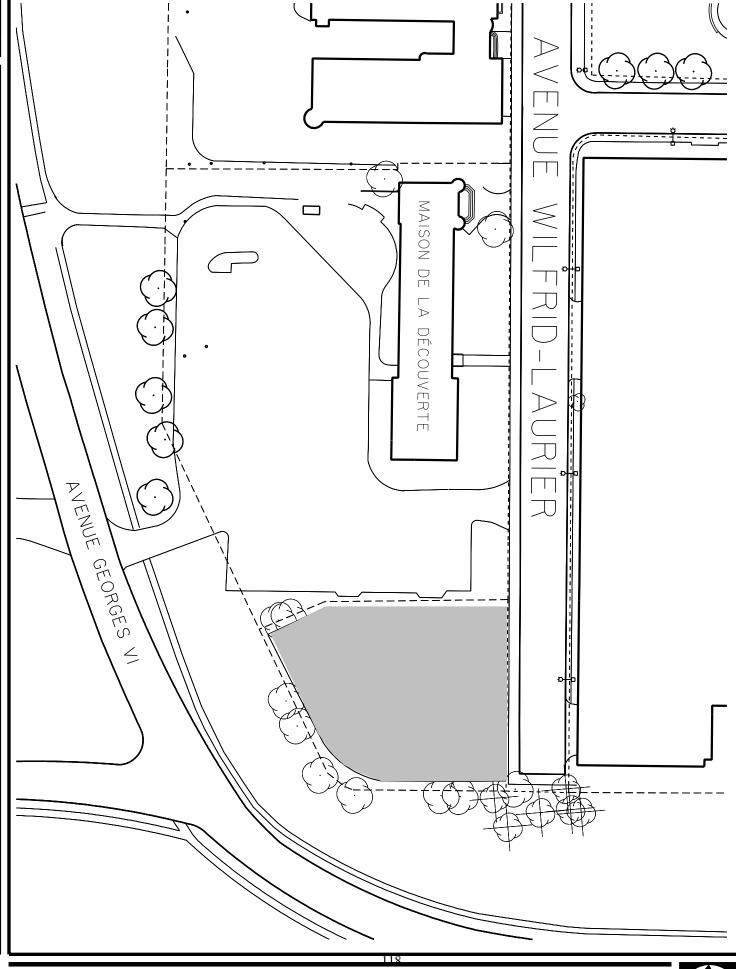
Date : février 2003

Échelle : Aucune Fichier No: PCP96013a00.cir

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DU TRANSPORT





Nom du stationnement	De la Pointe-aux-Lièvres
Localisation géographique	Rue de la Pointe-aux-Lièvres
Référence au plan	PCP1999014a00.cir
Nombre de cases	1 500
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarification	TP-18

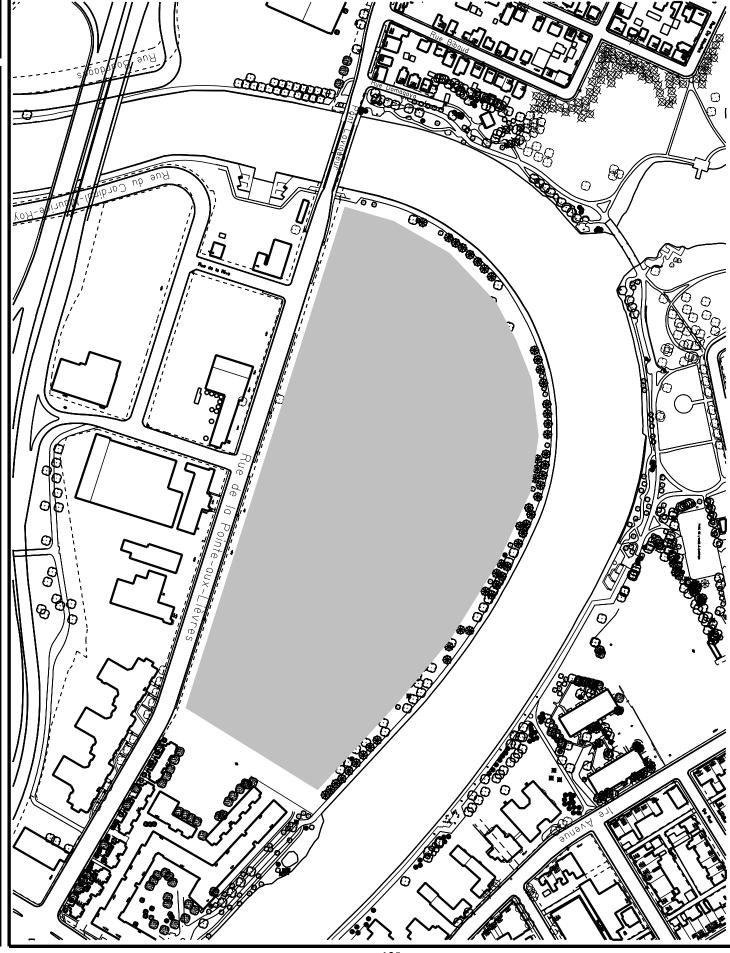


Échelle : Aucune Date : février 2003

Fichier No: PCP1999014a00.cir

PARCS DE STATIONNEMENT

SERVICE DE l'AMÉNAGEMENT DIVISION DU TRANSPORT DU TERRITOIRE

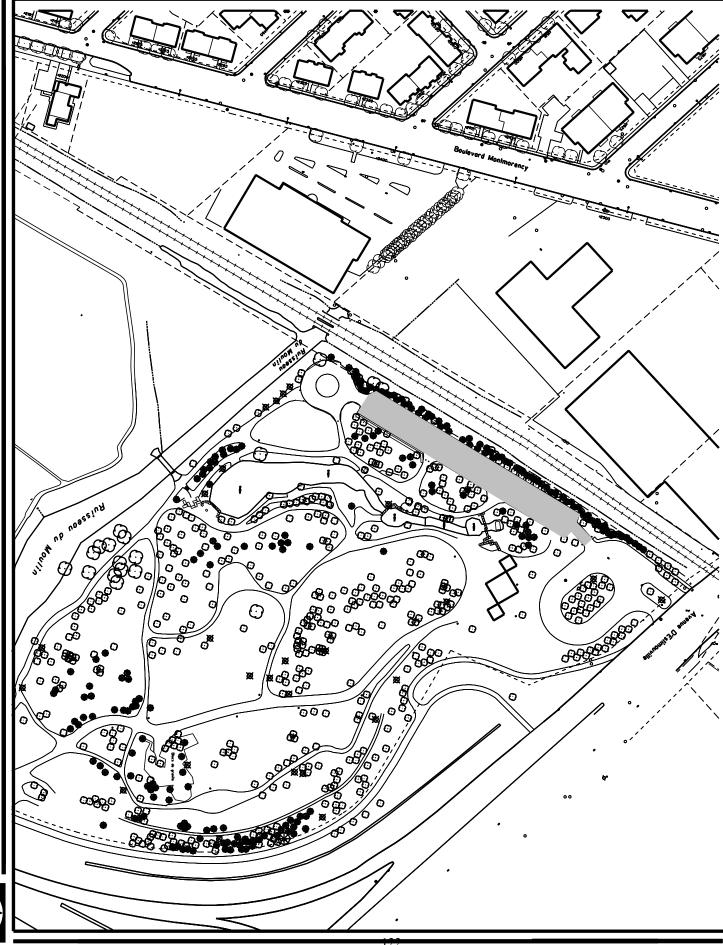




Nom du stationnement	Arboretum
Localisation géographique	au nord-ouest du Domaine Maizerets
Référence au plan	PCP2003009a00.cir
Nombre de cases	Indéterminé
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-24
Tarification	TP-19

Échelle : aucune Date: juillet 2003



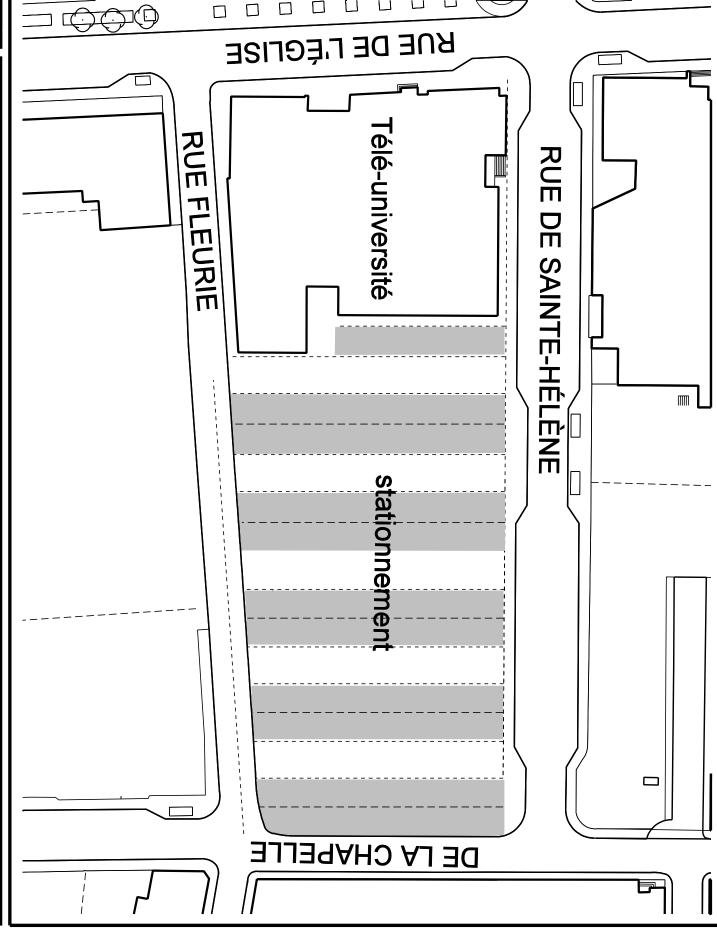


Nom du stationnement	Sainte-Hélène
Localisation géographique	Coin sud-ouest de l'intersection formée par la rue Sainte-Hélène et la rue de la Chapelle
Référence au plan	PCP200011a03.cir
Nombre de cases	197
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1, CP-15
Tarification	TP-2, TP-16

québec

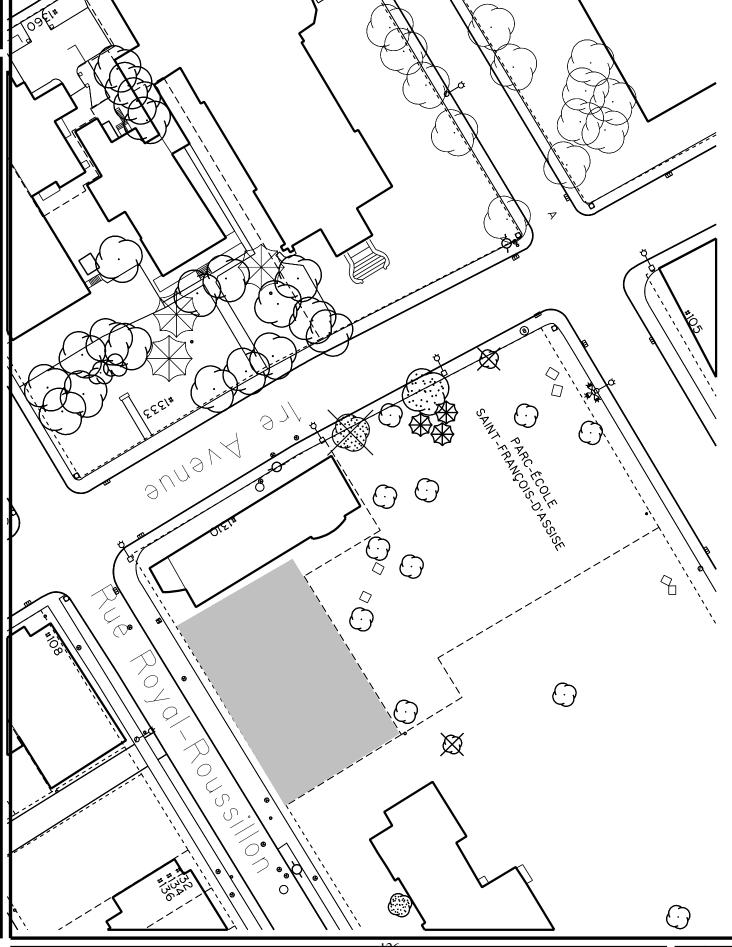
Date : février 2003 Échelle : Aucune

Fichier No: PCP200011a03.cir





Nom du stationnement	Bureau Arrondissement Limoilou
Localisation géographique	13 ^e Rue, à l'arrière du bureau de l'Arrondissement Limoilou situé au 1310, 1 ^{ère} Avenue
Référence au plan	PCP2003003a00.cir
Nombre de cases	31
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-12, CP-21
Tarification	TF-2, TF-3



ANNEXE II

(article 6)

ANNEXE I DU *RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS*

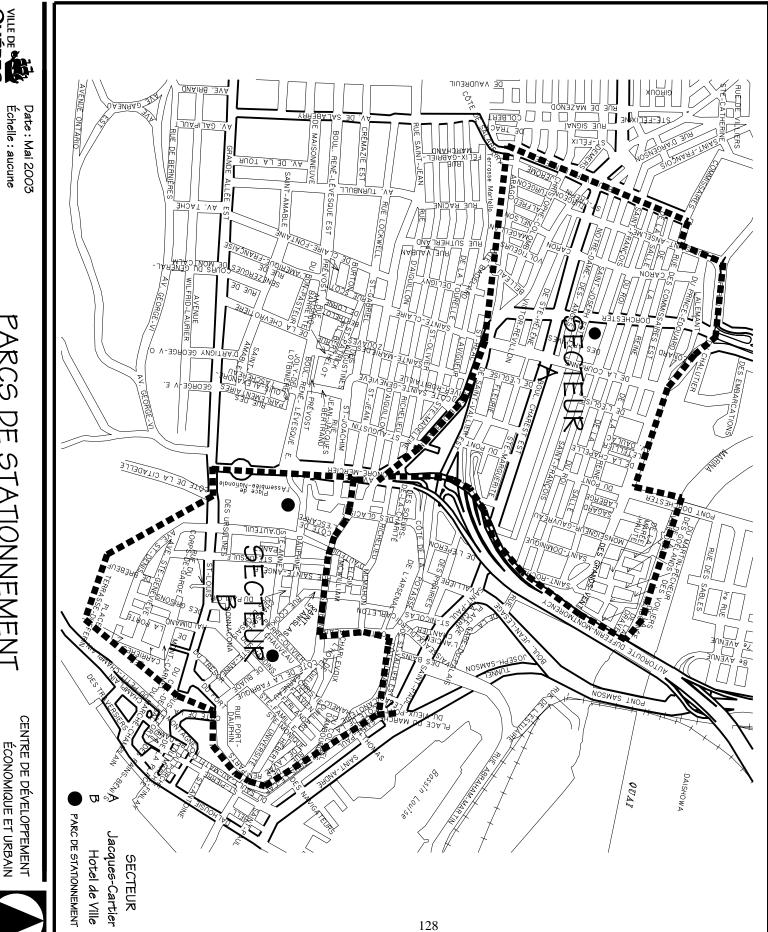
« ANNEXE I

(article 35. 5)

« SECTEURS DE STATIONNEMENT – QUARTIERS CENTRAUX

Projet No: PCP96009a00.cir





Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant, pour les stationnements qui relèvent du conseil de la ville, le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la Ville » de l'ancienne Ville de Québec afin de référer au Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, pour déterminer les tarifs exigés. Il modifie en conséquence le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais.

De plus, il modifie le Règlement VQS-19 afin d'identifier expressément dans ce règlement les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville sur lesquels il s'applique et d'édicter, pour chacun d'eux, la réglementation et les tarifs applicables.

Finalement, ce règlement a effet à compter du 15 avril 2004.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.